

MANDATURE 2014 - 2020

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-200). (21) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. BONNET-OULALDJ, M. HAAB, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Pouvoirs : M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. MARGAIN), M. MOULIN (pouvoir donné à Mme SLAMA), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme TAVAUX (pouvoir à M. SEINGIER).

Arrivée, à 19 H 11, de M. MARGAIN, après l'appel nominal ;

Arrivée, à 19 H 35, de MM. BONNET-OULALDJ et TOUZET, après l'approbation du Procès-Verbal ;

Départ, à 20 H 00, de Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), après le vote sur le débat organisé sur le logement ;

Départ, à 20 H 55, de Mme VIEU-CHARIER, après le vote de la délibération DEVE 20160135 ;

Départ, à 21 H 12, de M. BONNET-OULALDJ, après le vote de la délibération DVD 20160187 ;

- **DELIBERATION (12-2016-027)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 17 OCTOBRE 2016.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016. »

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 17 OCTOBRE 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 28 NOVEMBRE 2016.

Étaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. MARGAIN), M. MOULIN (pouvoir donné à Mme SLAMA), M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. TEISSEIRE, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2016-201)

- DELIBERATION (12-2016-032) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-202)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Comme nous sommes à quelques jours du 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le VIH, je souhaiterais dire quelques mots en introduction de ce Conseil d'arrondissement pour rappeler que cette pandémie touche aujourd'hui encore 37 millions de personnes dans le monde.

Je voudrais saluer chaleureusement notre collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL et excuser son absence puisqu'il est aux côtés de la Maire de Paris pour une manifestation autour de Solidarité Sida. Son combat, celui des premiers malades, de leurs proches, des nombreuses associations, ont permis des avancées très importantes, d'abord dans le champ médical avec le développement de traitements plus supportables pour les malades et plus efficaces. Dans le champ social également. N'oublions pas que l'histoire du combat contre la maladie et celle de la reconnaissance des droits et des personnes homosexuelles sont étroitement liées. Nous gardons en mémoire les propos infâmes prononcés par certains à l'égard de ceux qui découvraient dans les premières années de l'épidémie, ce qu'on appelait le cancer gay. Certains disaient qu'il fallait les parquer dans des sidatoriums.

Il y a 33 ans, les professeurs Françoise Barré-Sinoussi et Luc Montagnier découvraient le rétrovirus responsable du Sida. Je salue la recherche française pour son excellence. Aujourd'hui, la situation reste encore très préoccupante en France avec plus de 6 000 nouvelles contaminations par an. Un chiffre qui ne régresse malheureusement pas depuis 2007. Faut-il encore le rappeler ? Le Sida touche tout le monde. Certaines populations continuent cependant de payer un plus lourd tribut à cette épidémie. Ainsi dans notre pays, les personnes transsexuelles, les hommes homosexuels constituent plus de 40% des nouvelles contaminations. Le nombre de nouvelles contaminations progresse chez ces populations, notamment les moins de 25 ans chez lesquels la contamination a doublé entre 2004 et 2012.

Cette évolution de l'épidémie est très préoccupante et oblige à repenser les modalités d'action des politiques de santé publique. Nous pouvons saluer le travail réalisé ces dernières années pour permettre une approche plus ciblée de ce public. C'est l'un des objectifs de cette belle campagne de sensibilisation visible aujourd'hui dans cette mairie.

Au travers de la démarche vers un Paris sans Sida, la Ville de Paris comme la Région Ile-de-France ont développé un objectif d'éradication du virus en 2030, en atteignant, dès 2020, les 3 fois 90 : 90% de séropositifs diagnostiqués, 90% de patients traités, et 90% avec une charge virale contrôlée. Cet engagement passe par différentes actions. Le 1^{er} décembre, l'opération Café-Capote permet de distribuer 170 000 préservatifs dans tout Paris, dont 12 500 dans les 23 établissements participants du 12^e arrondissement. L'action de la Ville se poursuit tout au long de l'année au travers d'un soutien actif au tissu associatif engagé dans la lutte contre le Sida. Nous sommes fiers de porter avec force et espoir ce combat important pour les Parisiens. Par nos mots, par des images, nous devons agir contre le Sida. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité organiser un débat sur la politique du logement dans notre arrondissement, en raison des nombreuses délibérations sur ce sujet. En 2014, nous nous sommes engagés à faire du logement la première des priorités de notre action. Depuis, nous mobilisons tous les leviers et nous inventons de nouvelles réponses pour répondre aux besoins de tous les Parisiens. L'urgence de la situation nous impose un engagement inédit. Je tiens à saluer la volonté de la Maire de Paris ainsi que la mobilisation de son adjoint Ian BROSSAT. Mais nous devons aussi porter les réponses à l'échelle de la métropole parisienne.

La métropole du Grand Paris créée début 2016 sera, dans les prochaines années, l'outil de cette nouvelle approche solidaire entre tous les territoires de la petite couronne. Elle offre enfin l'opportunité d'aborder la question du logement à une autre échelle pour de nouveaux équilibres, notamment dans la répartition du logement social, en application de la loi SRU. Nous en sommes encore trop loin. Paris ne pourra répondre à ces enjeux toute seule. Je regrette que quelques-uns, heureusement minoritaires, s'entêtent à combattre le mouvement historique de rapprochement des territoires du cœur de l'Île-de-France, désormais engagé par 131 communes. En effet, avec le transport, la question du logement est bien l'une des plus pertinentes à envisager à l'échelle du cœur dense de notre agglomération.

Notre arrondissement au cœur de cette métropole du Grand Paris est un acteur majeur de l'action de notre majorité en faveur du logement des Parisiens. Si certains en doutaient, notre ordre du jour de ce soir en apporte la preuve. Ces 17 délibérations soumises à notre approbation témoignent de l'accélération de notre engagement comme de sa diversité. Ces délibérations variées illustrent bien notre politique globale et équilibrée. Nous construisons et produisons de nouveaux logements, de toutes catégories en veillant aux équilibres au sein même de nouveaux programmes et des différents quartiers de notre arrondissement. Nous créons du logement spécifique pour les jeunes actifs, les étudiants ou encore les personnes âgées.

Dans le même temps, nous développons l'accession à la propriété ainsi que le logement libre. Nos grandes opérations d'aménagement prévoient toutes, sans exception, une gamme large et équilibrée de logements pour les personnes seules comme pour les familles, pour garantir la mixité et permettre à tous les foyers de se loger. Nous améliorons aussi l'habitat existant dans le parc social avec les opérations Plan Climat et Réhabilitation d'envergure dans nos résidences d'habitat social. Nous accompagnons aussi les propriétaires du parc privé. Nous protégeons le parc locatif parisien par des combats menés et gagnés contre les ventes à la découpe, y compris dans notre arrondissement, mais aussi en conventionnant le parc libre de nos bailleurs afin d'assurer aux classes populaires et aux classes moyennes, de pouvoir rester dans leurs logements. Nous poursuivons nos objectifs de transparence en matière d'attribution des logements sociaux. Nous avons été parmi les premiers à anonymiser les dossiers de demandeurs de logement et à appliquer la cotation au sein des commissions d'attribution de logement dans lesquelles les élus d'opposition siègent. Je le répète car ce n'est pas le cas de tous les arrondissements de droite.

Tels sont les grands axes de notre politique du logement développés en direction de tous les foyers, de toutes les familles, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de rester vivre à Paris. Nous sommes attentifs à toutes les générations, des seniors aux plus jeunes. Notre arrondissement accueille déjà de nombreux établissements d'enseignement supérieur et d'autres arrivent. Il devient ainsi de plus en plus étudiant. Je suis d'ailleurs très fière des projets de collocation étudiante que nous avons initiés comme des nombreux logements en projet aujourd'hui, notamment à la caserne de Reuilly. Ils nous permettent d'essayer de rattraper notre incroyable retard en la matière.

Nous sommes aussi très attentifs au logement de toutes les catégories sociales, des plus modestes aux classes moyennes. Je pense en particulier aux enseignants, aux policiers, aux personnels de santé, à nos agents municipaux, aux employés et cadre moyens, à toutes les forces vives de notre ville. Ces fonctionnaires tant décriés par certains et pourtant si utiles au fonctionnement de notre ville, si importants pour notre vie quotidienne et l'avenir de nos enfants. Qu'ils soient fonctionnaires de la Ville, de l'Etat ou encore de l'AP-HP, ils sont pour nous prioritaires pour l'accès au logement social car ils ont souvent des horaires exigeants. Leurs revenus ne leur permettent souvent pas de se loger dans le privé et encore moins d'acheter un appartement dans Paris.

Le premier levier de notre politique est la production de nouveaux logements. Paris est très dense et nous devons souvent faire preuve d'ingéniosité. Les délibérations présentées ce soir programment près de 200 nouveaux logements sociaux qui seront financés et construits dans notre arrondissement dans les prochaines années. Des logements qui répondent à la diversité des besoins. Citons en particulier les 90 logements réservés aux jeunes actifs et aux personnes âgées à Charenton Meunier, les 105 logements sociaux familiaux de typologies et de catégories de financement diverses sur tout le territoire. Place Félix-Eboué, c'est un programme mixte qui a été imaginé, intégrant du logement social mais aussi plus de 57 logements d'accession à la propriété dans le même immeuble au cœur de l'arrondissement.

Dans les prochaines années, nos grandes opérations d'aménagement, caserne de Reuilly, Bercy-Charenton, Daumesnil-Gare de Lyon nous offrent encore de nouvelles opportunités très importantes de produire du logement neuf, en reconquête de terrains en friche ou ferroviaires. Je salue d'ailleurs la signature aujourd'hui du protocole foncier entre la Ville de Paris et la SNCF sur ces deux derniers projets, synonymes de la construction de près de 4 600 logements, dont la moitié sont sociaux.

Malgré un fort potentiel foncier, le 12^e reste confronté aux mêmes problématiques que celles du territoire parisien : un territoire dense, des opportunités foncières rares. Pour répondre à ces particularités, la Ville a développé des réponses efficaces et précises auxquelles nous avons recours pour produire du logement tout en préservant le parc locatif et ses locataires. Le droit de préemption urbain renforcé fait partie de ces réponses qui nous permettent de créer du logement social dans des immeubles situés en zone de déficit et pouvant respecter les critères d'appartenance au parc social de fait. Une part de notre territoire se trouve en zone déficitaire. C'est un levier de création de mixité sociale. Ainsi, l'offre de logements sociaux pour les plus populaires sera d'autant plus développée dans ces secteurs. C'est cette réglementation qui est utilisée particulièrement pour créer les 9 logements sociaux de la délibération DLH 416 dans 4 immeubles en copropriété, et pour permettre l'amélioration des conditions de vie des locataires actuels et futurs grâce au financement de travaux dans ces logements dégradés.

En 2016, nous sommes parvenus à conjuguer, au sein de nos projets communs, une production de logements ambitieuse et des programmes d'amélioration de l'habitat d'envergure dans le parc social comme dans le privé. Les trois délibérations relatives au projet d'amélioration de la résidence Charenton Meunier illustrent parfaitement cette dynamique. Chacune de ces délibérations est issue d'une concertation avec les habitants, très en amont, et décline les priorités de notre projet : la production de logements sociaux familiaux spécifiques mais aussi l'amélioration de la qualité de vie des locataires. De nombreuses réhabilitations seront engagées dans les immeubles du parc social de notre arrondissement. Aux côtés des bailleurs, nous veillons à ce que ces programmes soient l'occasion de rénover les logements mais également les parties communes des résidences et ainsi améliorer leur qualité de vie, tout en réduisant le coût de leurs charges. Ces opérations seront réalisées à grande échelle dans des groupes sociaux importants, Contenot-Decaen, Montéra-Gabon, Erard-Charenton dont le Plan Climat a été livré cette année.

Avec les conventionnements de la Porte Dorée, nous avons allié ces deux priorités. Aux côtés des bailleurs, nous nous engageons d'abord dans une protection renforcée des locataires. Cette opération permettra de favoriser la maîtrise des loyers pour les foyers les plus modestes, tout en permettant aux familles les plus aisées de demeurer dans ces immeubles dans le respect de la réglementation. Ces conventionnements offriront aussi la possibilité à ces milliers de locataires de bénéficier de travaux d'envergure très attendus grâce aux financements obtenus par le conventionnement.

Je regrette sincèrement que ces opérations soient au mieux mal comprises et, au pire, instrumentalisées à des fins partisans en faisant peur aux locataires. Je le répète ici, le conventionnement permettra à tous les foyers de rester dans leurs logements, n'entraînera pas d'augmentation des loyers, la plupart des ménages devrait même bénéficier d'une baisse de loyer. Il s'agit de ne faire fuir personne, mais bien de requalifier le patrimoine et de consolider cet habitat social.

Les travaux engagés contribuent largement à la diminution des factures énergétiques et des charges locatives. Cette politique ambitieuse est aussi engagée dans le parc privé. Ainsi, le programme Eco-rénovons Paris lancé en mai 2016 a retenu plusieurs copropriétés du 12^e arrondissement pour bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière à l'amélioration énergétique de leurs immeubles.

La modification du programme local de l'habitat qui vous est proposée sur les modalités d'application du surloyer est une preuve de notre attachement à la diversité de notre ville, à l'équilibre social de nos quartiers ainsi qu'à notre souci d'ouvrir Paris à toutes les catégories sociales, sans exception. Plus que le maintien de la mixité, nous souhaitons sa pérennisation sur les prochaines décennies et nous l'assumons pleinement.

Je suis heureuse qu'à l'occasion de ce Conseil, nous ayons l'occasion de rappeler les principes forts de notre action dans un domaine qui souvent nous divise entre majorité et opposition. Je crois sain pour notre démocratie d'afficher clairement nos ambitions, de prendre les engagements et de les tenir. C'est ce que nous faisons sur le logement, et personnellement, j'en suis très fière. Heureuse de vous permettre de débattre de ces sujets ce soir. De nombreuses délibérations sont inscrites, et vous avez également présenté deux vœux rattachés à ces délibérations. Je vous suggère de les présenter en même temps que vous prendrez la parole. Je vous laisse la parole et Madame SLAMA répondra à vos questions. Madame CHARNOZ, souhaitez-vous commencer ? »

Madame Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris :

« Avec plaisir, Madame la Maire. Je salue comme vous le fait que nous nous étions engagés à ce que le logement soit notre priorité, car c'est un sujet qui touche de près l'ensemble des Parisiens. Nous avons investi 3 milliards d'euros dans le plan d'investissement de la mandature. Cela prouve à quel point nous souhaitons que cette priorité soit menée à bien et à quel point nous pensons que l'humain est plus important que tout.

Je voudrais saluer trois points importants de notre politique du logement. La première est la volonté de construire et d'apporter de nouvelles offres. Pour preuve, les délibérations que nous voterons ce soir et que nous votons régulièrement. Un rééquilibrage et une volonté de mixité au sein des quartiers et à l'échelle parisienne.

Notre politique cherche à ne pas opposer les Parisiens entre eux. Bien au contraire, nous essayons de ne pas opposer les demandeurs de logement avec ceux qui sont actuellement logés. C'est un axe fort de notre politique municipale dans le logement, à savoir assurer une gestion locative de qualité. Nous le retrouvons avec les nombreuses délibérations qui nous sont proposées au travers des réhabilitations et des rénovations thermiques.

Notre troisième axe est le Plan Climat et notre volonté de rénover de manière thermique l'ensemble de notre patrimoine. C'est sur ce point que je voudrais insister ce soir. Nous nous sommes engagés à Paris avec notre Plan Climat à réduire de 75% les gaz à effet de serre d'ici 2050. C'est une ambition extrêmement forte. Nous avons des exigences de performance sur nos propres compétences, à savoir nos parcs municipaux, nos parcs résidentiels. Nous avons prévu d'ici 2020 de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre sur nos propres compétences et de 25% sur le reste du territoire. Ce sont des engagements forts de la part d'une collectivité qui méritent d'être rappelés.

Que cela donne-t-il sur le logement social ? Nous nous sommes engagés à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique d'ici 2020. Nous avons prévu de réhabiliter 55 000 logements sociaux d'ici 2020, soit 25% de notre parc. En construction neuve, je vous rappelle que nous livrons des opérations à 50Kw d'énergie primaire par mètre carré et par an, et en réhabilitation à 80Kw. Ce sont des taux très faibles. Pour information, la performance moyenne en France est plutôt autour de 240Kw. Nous faisons donc un très gros effort. Le secteur du logement représente 20% de l'énergie consommée et 12% des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons raison de nous engager, en même temps que la diminution du trafic routier, à améliorer notre parc. Ces opérations concernent le logement social, mais également l'accompagnement des copropriétaires privés, car nous avons une approche équilibrée de l'ensemble des leviers sur lesquels nous pouvons agir.

Je voudrais saluer les délibérations de ce soir et faire un point sur la méthode. Nous retrouvons notre marque de fabrique, à savoir la démocratie qui nous tient tant à cœur. Vous verrez que, dans la DLH 396 sur le programme rue de Charenton, nous avons réalisé une marche exploratoire avec des habitants. Avant d'engager les travaux, nous regardons avec eux ce qui va et ce qui ne va pas. Puis, nous montons des ateliers. Les travaux sont votés par les locataires, notamment avec Paris Habitat. En termes de démocratie, c'est une très grande avancée. Nous pensons qu'associer les personnes, c'est leur permettre d'être citoyens à part entière. Les associer au devenir de leurs opérations immobilières, c'est les prendre en considération. Le logement social pour nous n'est pas différent du logement privé. Dans le logement privé, les syndicats de copropriétaires demandent régulièrement leur avis. Dans le logement social, il faut que vous sachiez que Madame HIDALGO a demandé à tous ses bailleurs de développer la démocratie au plus près des habitants.

Sur la rénovation thermique, j'ai cité les taux d'énergie que nous voulions diminuer. Je voudrais rappeler que l'objectif est de diminuer les gaz à effet de serre, mais aussi de diminuer la facture énergétique des habitants et leur permettre ainsi de retrouver du pouvoir d'achat. Mes chers collègues, je voterai toutes ces délibérations avec plaisir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cette intervention. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Nous sommes très satisfaits de voir qu'à chaque fois qu'il y a un nombre important de délibérations sur le logement, c'est l'occasion pour chacun autour de cette table de se répéter. Vous, de vous auto-satisfaire de tout ce qui se passe sous couvert de démocratie. Nous apprenons bien souvent, au nom de la démocratie que vous défendez, un grand nombre d'informations par voie de presse ou en arrivant en séance.

Lorsque nous avons des délibérations aussi importantes que celles sur le logement, il est extrêmement dommage que les vœux doivent être déposés avant 17 heures mardi, tandis que la masse d'informations à ingurgiter ne sont disponibles sur l'ODS que peu de temps avant.

Vous allez, les uns et les autres, vous auto-satisfaire comme vous l'avez fait en préambule, Madame la Maire. Pour nous, ce sera l'occasion d'exprimer les mêmes réserves récurrentes sur votre politique du logement qui, malgré vos promesses, se contente de conventionnements au lieu de créer de nouveaux logements. Je n'ai pas compris si vous vouliez que nous présentions les vœux au moment où nous nous exprimons ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne veux pas vous frustrer sur cette question. Il y a 17 délibérations, vous avez la possibilité d'intervenir tous les trois et de présenter les vœux en même temps puisqu'ils sont rattachés aux délibérations. Mais je ne veux pas vous obliger, Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je ne me sens nullement obligée. Si vous le voulez bien, je vais présenter le vœu déposé par Madame MONTANDON et rattaché aux projets de délibérations DLH 128 et DLH 129.

Considérant ces opérations de conventionnement qui impactent à nouveau lourdement le parc de logements libres du 12^e arrondissement ;

Considérant la répartition particulièrement déséquilibrée des conventionnements en question, soit 80% des logements concernés par les catégories PLAI et PLUS, notamment pour l'opération la plus vaste - DLH 129 - 2.053 logements pour le seul 12^e arrondissement ;

Considérant qu'il s'agit d'une nouvelle offensive de la municipalité en vue d'appliquer sa politique de logement anti-classes moyennes ;

Considérant que le logement demeure une priorité pour les Parisiens, mais que le parcours résidentiel, notamment les échanges d'appartements, reste bloqué, entraînant l'exode des classes moyennes faute de logements accessibles à leurs ressources ;

Considérant qu'un des objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat concerne la réalisation de 3 000 logements intermédiaires par an et que cet engagement n'est pas tenu par l'exécutif municipal et qu'il a été livré moins de 200 PLI en 2015 ;

Considérant que l'exécutif municipal, de manière unilatérale et autoritaire, accélère les opérations de conventionnement du parc de logements libres et intermédiaires des bailleurs sociaux de la Ville de Paris au détriment des classes moyennes du 12^e arrondissement ;

Considérant qu'en réalité, ces conventionnements ne créent pas de logement social, mais permettent le transfert de ce patrimoine de la Ville dans la catégorie logement social afin de servir la politique de chiffre de la Maire de Paris ;

Considérant qu'une grande partie des locataires concernés par ces conventionnements seront contraints de quitter leur logement quand il leur sera notifié l'augmentation de leur loyer en fonction des catégories imposées, PLAI, PLUS, et qui excluent les revenus des classes moyennes ;

Nous émettons le vœu que les opérations de conventionnement concernant le 12^e arrondissement liées aux délibérations DLH 128 et DLH 129 soient annulées afin de

préserver les logements des classes moyennes issus du parc libre des bailleurs de PARIS-HABITAT OPH et d'ELOGIE. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame ATLAN-TAPIERO, pour cette présentation de votre vœu. Monsieur GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Ce débat est important, car le logement est la priorité des Parisiens. Il s'agit d'un enjeu structurant pour la qualité de vie de chacun. Il n'y a qu'à voir les sollicitations dont les élus sont l'objet de la part de nos concitoyens sur ce sujet.

Nous nous sommes engagés, dans la campagne municipale, à faire du logement la priorité de notre mandat. Force est de constater que la multitude des délibérations soumises ce soir prouve que nous agissons sur ce sujet. Nous retrouvons, dans l'ordre du jour de ce Conseil, nos priorités en la matière : la création de nouveaux logements et la réhabilitation du parc existant en améliorant la qualité des logements. Je rappelle à toutes fins utiles qu'en France, 45% de l'énergie est consommée par le secteur du bâtiment, et que cela représente environ 25% des émissions de gaz à effet de serre.

Sandrine CHARNOZ a rappelé les objectifs du Plan Climat, donc je ne vais pas le détailler. En revanche, vous comprendrez que, dans une ville comme la nôtre, qui compte 1,4 million de logements, c'est un enjeu de taille. Aussi, je me félicite des délibérations qui nous sont soumises ce soir, qui permettent des gains substantiels en termes de performance énergétique. Je rappelle qu'outre les bénéfices en termes d'environnement, ces améliorations thermiques sont également des améliorations en termes de qualité de vie pour les locataires, mais aussi de pouvoir d'achat. C'est une manière de lutter contre la précarité énergétique à la source. Nous avons un gain de 60% de consommation et d'émission de gaz à effet de serre sur le groupe Contenot-Decaen dans la DLH 260, et un gain à peu près équivalent sur le groupe Montéra-Gabon.

La Ville de Paris travaille également en direction des copropriétés. Environ 47 000 copropriétés à Paris sont concernées par les aides Eco-rénovons Paris, avec un objectif de réhabilitation de 1 000 immeubles. D'ores et déjà, des copropriétés du 12^e arrondissement sont engagées dans ce dispositif, ce dont nous pouvons nous féliciter. Je tiens à saluer le travail important et précieux réalisé par l'agence parisienne du climat qui est installée dans le 12^e au sein du parc de Bercy, qui fournit un travail d'accompagnement et de conseil en matière de travaux d'économie d'énergie. Lorsque nous savons que nous avons adopté des objectifs ambitieux au niveau national de réduction de consommation d'énergie, que le bâtiment en consomme une grande partie et que 90% des immeubles que nous verrons en 2050 sont déjà construits aujourd'hui, cela montre l'importance du défi qui est devant nous en matière de réhabilitation.

Comme je le disais en introduction, le logement n'est pas qu'une histoire de bâti, c'est aussi et surtout un enjeu humain. C'est pourquoi je me félicite que nous soyons précurseurs en matière d'anonymisation des dossiers passant en commission des logements, de pondération de manière objective. Trop longtemps, le mythe de logements sociaux, parfois appuyé sur des faits vérifiés, attribués sur des critères obscurs, a été entretenu. Nous avons besoin de faire taire ces rumeurs. Ce système de pondération complété par un système de commission pluraliste d'attribution des logements sociaux dans le 12^e arrondissement est une initiative bienvenue.

Je rappelle qu'il est utile de permettre des usages intercalaires, puisque les phases d'élaboration de nouveaux projets sont parfois longues. Nous avons des bâtiments qui peuvent rester vides et des usages peuvent y trouver leur place, comme cela est le cas dans la caserne de Reuilly, des usages associatifs, des usages de logement d'urgence, de mise à l'abri de migrants, par exemple. Je rappelle aussi la nécessité d'un effort partagé dans tout Paris, dans l'ensemble des arrondissements, mais aussi à l'échelle de la Métropole. Mettre en œuvre la mixité sociale que nous appelons de nos vœux, c'est lutter contre les ghettos de pauvres, mais aussi contre les ghettos de riches. L'encadrement des loyers permet de maintenir un certain nombre de locataires du privé dans Paris. C'est une avancée majeure, même si nous pouvons malgré tout constater que les loyers parisiens sont extrêmement élevés pour un certain nombre de familles.

Un dernier mot sur la délibération DLH 427. Cette délibération nous pose question. Il s'agit de modifier le plan local de l'habitat, car nous doutons de son intérêt. Minorer le surloyer dont les locataires doivent s'acquitter ne nous paraît pas forcément être une très bonne idée, dans la mesure où nous doutons de son efficacité pour maintenir ces locataires dans le parc social. S'ils ont les moyens de se loger dans le privé et que le logement n'est pas adapté, minorer le surloyer ne va pas les inciter à rester dans ce logement social. Par ailleurs, le différentiel qui peut exister entre les personnes logées dans le parc social et celles qui doivent se loger dans le parc privé est encore très important et ne nous paraît pas légitimer cette démarche. Il est difficile de justifier, à revenus égaux, un tel différentiel de loyer. Nous nous abstenons donc sur cette délibération qui fait encore l'objet de discussions au niveau du Conseil de Paris. S'il ne nous paraît pas anormal que des ménages qui dépassent de peu les plafonds, restent dans le logement social et participent à la mixité sociale du quartier et des immeubles, il nous paraît normal qu'ils participent à l'effort de solidarité à la hauteur de leurs moyens. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur GREAU. Madame CHOPIN-GENET. »

Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Dans le cadre de cet important débat dédié au logement, je souhaitais intervenir afin de rappeler l'action que la Ville de Paris mène en termes d'organisation des espaces de propreté au sein de nos grands ensembles. La Ville de Paris s'est pleinement saisie de la question des locaux poubelles, consciente que la qualité de ces espaces est gage d'un meilleur quotidien des habitants et d'une favorisation du tri des déchets. Nous produisons quotidiennement des déchets, nous descendons nos poubelles régulièrement. Ces espaces font bel et bien partie de notre quotidien, et les améliorer, c'est améliorer le quotidien des Parisiens.

C'est pourquoi chaque programme d'amélioration, de réhabilitation de l'habitat que nous mettons en œuvre, comprend une véritable réorganisation des locaux d'ordures ménagères. Nous menons des études ergonomiques de ces locaux en termes d'accessibilité, de confort, de sécurité et d'efficacité.

Notre but est simple : créer des espaces plus agréables et plus accessibles afin d'améliorer le quotidien de nos habitants et les inciter à mieux réduire, trier et valoriser leurs déchets. Ces actions s'intègrent pleinement dans notre objectif 0 déchet en 2024, dont la suppression à terme des vide-ordures, avec la collecte de déchets alimentaires au printemps prochain. Ce sont des étapes décisives. A titre d'exemple, je citerai le groupe Charenton Meunier et ses 500 logements. Lors d'une réunion publique sur site, les habitants nous ont fait part de leurs difficultés à trier, les locaux étant inadaptés à la réception des bacs et bien souvent peu engageants. Dans le cadre de la

réhabilitation, nous avons eu une attention particulière sur la réorganisation des espaces de propreté afin qu'ils puissent accueillir l'ensemble de nos bacs, y compris le futur bac orange dédié aux déchets alimentaires.

Je conclus en rappelant la fierté qui est la nôtre dans le 12^e arrondissement d'être porteurs de ce projet ambitieux et de la collecte des déchets alimentaires. Un projet que la Ville de Paris mène dès aujourd'hui, main dans la main avec les bailleurs du territoire parisien, Paris Habitat, RIVP, Elogie qui sont pleinement mobilisés et associés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame CHOPIN-GENET. Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je crois que le vote de chacune des 17 délibérations prendra presque autant de temps que nos interventions respectives. Nous vous demandons en effet de pouvoir apporter un vote distinct à chacune des délibérations.

Comme toujours dans votre manière de voir et de construire le logement à Paris, des points sur lesquels nous vous soutenons, car nous les défendons également, je pense aux délibérations qui concernent l'amélioration de l'habitat et la rénovation liée au Plan Climat, ou encore les programmes pour végétaliser et faire entrer l'agriculture dans la ville. Nous voterons en faveur de ces délibérations.

La délibération DLH 427 sur la modification du programme local de l'habitat, si elle est votée, vient minorer le surloyer de certains locataires dans les logements sociaux au nom de la mixité sociale. Le principe du surloyer est un outil de justice sociale - faire payer plus ceux qui gagnent plus -, mais le surloyer prévu est bien trop faible par rapport aux prix des logements privés à Paris. Minorer les exemptions possibles ne favorise pas la mixité sociale, mais évite la rotation dans le parc social. Or, le groupe UDI-MODEM souhaite au contraire faire sortir du parc social les foyers qui le peuvent au nom de la rotation. Une rotation indispensable et que nous soutenons. Un logement social n'est pas une rente à vie, et, pour rendre réelle cette affirmation, il faut privilégier les mutations. Je vous rappelle nos propositions pour améliorer cette mutation dans le parc social qui est aujourd'hui limitée à 4%. C'est un bail limité dans le temps, 3 ou 4 ans où le bailleur social, avant de renouveler le bail, devra vérifier que la situation fiscale du foyer n'a pas changé.

Je rappelle que le Conseil de Paris a adopté, en mai 2015, un amendement du groupe UDI-MODEM qui demandait une publication des résultats de l'enquête des bailleurs sociaux sur le nombre de locataires, la typologie des locataires soumis au surloyer et le volume des mutations proposées effectives. Cet état des lieux constituerait un pas de plus vers l'équité et la transparence. Je sais qu'à ce jour, les bailleurs sociaux n'ont donné aucun résultat à la Maire de Paris. Qu'attendons-nous pour les relancer ? Nous voterons contre la délibération DLH 427, car cela ne va pas assez loin pour avoir un réel impact.

Nous allons voter le vœu déposé par les Républicains, rattaché aux délibérations 128 et 129. Le principe du conventionnement est de retirer des logements à loyer libre pour les mettre dans le parc du logement social. C'est une bonne manière pour vous d'atteindre les objectifs chiffrés annoncés par votre majorité en matière de nouveaux logements sociaux à Paris. L'exposé des motifs va plus loin dans sa définition du conventionnement et rappelle que cette démarche permet de développer un parc à vocation réellement sociale dans des quartiers qui en sont dépourvus. Or, nous parlons ici de quartiers tels que la Porte Dorée et le Boulevard Poniatowski, qui ne sont pas des quartiers dépourvus de logements sociaux. C'est dans cet esprit d'une vraie politique

en faveur d'une meilleure répartition des logements sociaux dans le 12^e que nous voterons la délibération DLH 263 sur le projet de 5 Place d'Aligre tout comme la délibération DLH 416 qui concerne les logements avenue Ledru-Rollin et rue de Reuilly. Nous voterons également la DLH 28 qui prévoit la construction d'une résidence sociale pour les jeunes actifs et d'un foyer pour personnes âgées. Nous voterons la délibération concernant la rue Mousset Robert. Ce projet n'est pas nouveau pour ceux qui connaissent, et c'est une bonne chose que, sous votre mandature, vous puissiez passer à l'action. Pour la délibération concernant le 4 place Félix Eboué qui prévoit 47 logements, la réunion prévue le 1^{er} décembre m'intéresse, mais au nom du manque d'informations, je souhaite pour le moment m'abstenir. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces explications détaillées. Je vous confirme que nous voterons les délibérations de manière séparée, car j'ai compris qu'il y avait des positionnements différents que vous justifiez. Monsieur MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je voudrais plutôt faire une remarque d'ordre générale sur la présentation de votre projet. Quelle est la vision ? C'est une densification de Paris, c'est une bétonisation supplémentaire de notre arrondissement, c'est une politique basée sur le chiffre. Quel est le projet ? Où serons-nous dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans ? Quelle est votre politique de logement en fonction du Grand Paris ? Comment comptez-vous redonner vie à une extension potentielle des logements en dehors du périphérique ? Où voulez-vous emmener la population ? Le logement très social n'est-il que votre seul objectif ? Est-il un sas ? Devrait-il être une période de vie ? Quelle mobilité pour les familles envisagez-vous au sein des parcs de logement social ? Quelle place donnez-vous pour les familles qui souhaitent garder les personnes âgées avec elles ? Ce sont des questions que se posent les citoyens. Il aurait été légitime que vous apportiez des réponses sur une vue d'ensemble.

Je pense que votre politique est basée sur de vieux dogmes d'avant-guerre où clientélisme se mêle à conservatisme. Votre politique a peu d'ambition. Elle n'a pas de vision. Votre politique est comme celle de toutes les villes-monde, très capitaliste, où les nantis, comme à New-York et Londres, vivent à proximité des très précaires qui vivent dans des logements sociaux. Paris est une ville où l'on peut dire adieu aux classes moyennes, adieu aux familles, adieu à la mixité, adieu à la diversité. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur MARGAIN, merci pour cette intervention. Je pense qu'en termes de clientélisme, nous aurions besoin de vos leçons. Sur notre vision, j'ai effectué une intervention liminaire, peut-être êtes-vous arrivé au moment où je parlais, je m'engage à vous envoyer mon intervention. J'ai essayé de l'expliquer. Apparemment, vous n'avez pas compris. J'en suis désolée. Monsieur NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Nous ne débattons pas pour la première fois de la question du logement ici, mais il est toujours important de pouvoir faire des points d'étape sur la nécessité de produire des logements, en particulier des logements qui soient abordables. Le nombre de délibérations aujourd'hui témoigne de cette volonté toujours réaffirmée de faire en sorte que Paris reste une ville accessible au plus grand nombre.

Je parlerai de la question de la programmation de ces logements. Nous devons toujours avoir à l'esprit qu'une politique de logement doit veiller à la question de l'étagement

des différents types de logement, de manière à ce que tous les types de revenus puissent être concernés par la production de l'offre que nous faisons, PLAI, PLUS et PLS en logement social. Il est important de garantir cette diversité pour garantir la mixité sociale à laquelle nous sommes tous très attachés.

Il y a aussi la manière dont nous produisons ce logement. Nous avons des débats importants sur la question de la densité, de la densification de la ville dans laquelle nous vivons. Il s'agit de l'une des villes les plus denses au monde. Nous devons poursuivre cet effort de production de logements, mais aussi veiller à ce que notre ville reste une ville respirable pour le plus grand nombre. Nous devons utiliser tous les leviers qui nous permettent de reconstruire la ville sur la ville, et conserver une ville aérée. Je rappelle qu'à Paris, le ratio en espaces verts par habitant, malgré les efforts menés depuis une quinzaine d'années, reste bien inférieur à de nombreuses autres métropoles. C'est la nature même du tissu urbain de Paris qui fait cela. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de ce type d'espace, notamment sur la petite ceinture qui est un espace de respiration depuis des décennies ; mais nous devons aussi conquérir ces nouveaux espaces et veiller à ce que la politique du logement préserve ces espaces.

Nous avons aussi des débats entre nous sur la question de la densité. Je pense au projet de Bercy Charenton. Nous avons toujours exprimé notre opposition à la construction d'immeubles de grande hauteur. Nous souhaitons construire des quartiers vivables, une mixité de l'habitat et de l'emploi. Je souhaite évoquer la nécessité de réfléchir à une échelle métropolitaine sur la question de la production de logements. La Métropole du Grand Paris est en train de se construire. Le logement devient l'une des prérogatives de la Métropole. Nous voyons bien que réfléchir dans les seules frontières du périphérique n'a plus de sens. Nous devons désormais construire une véritable politique métropolitaine du logement.

Il est nécessaire d'avoir des équipements publics. Nous allons livrer un nouveau quartier qui va sortir de terre. Des milliers d'habitants supplémentaires arriveront. Il est indispensable d'accompagner l'arrivée de ces nouveaux habitants avec des équipements publics qui soient à la hauteur des besoins. Nous avons déjà eu l'occasion, à travers le débat sur le PLU, de dire qu'il fallait accompagner ce nouveau quartier d'équipements publics. Si la question d'une bibliothèque a été actée dans le quartier de Bercy Charenton, la question d'une piscine supplémentaire dans le 12^e arrondissement est toujours d'actualité, mais elle manque dans le projet actuel. Nous insisterons à nouveau sur la nécessité de cette piscine supplémentaire à Paris. Le ratio de piscine par habitant à Paris est assez faible.

Je terminerai mon intervention sur la question environnementale et le Plan Climat. Notre collègue Madame CHARNOZ est intervenue à ce sujet pour souligner l'importance du plan de réhabilitation des bâtiments, donc des logements dans l'objectif de réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Même si une vague de froid s'est abattue sur la France ces derniers jours, il y a tout de même des questions climatiques. Dans l'actualité, nous avons évoqué le fait qu'au Pôle Nord, aujourd'hui, la température excède de 20° la température normale en cette saison. C'est du jamais vu depuis que l'homme observe le climat. Ces questions sont en train de s'accélérer. La question du climat est la grande question du XXI^{ème} siècle. Nous devons faire en sorte que le logement soit le fer de lance de la lutte contre le changement climatique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur NAJDOVSKI. Madame MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je tiens à féliciter toutes ces délibérations sur le logement, parce qu'elles s'accompagnent de nouveaux équipements sur la petite enfance. Avec la DLH 389, rue Mousset Robert, il n'y aura pas que des logements, mais également une crèche associative au rez-de-chaussée. C'est un quartier déficitaire. En termes de places, on ne peut que se réjouir de cette nouvelle construction et espérer une ouverture pour 2020. Nous ne savons pas encore quelle association va gérer ce futur établissement, mais ce sera une structure de 50 places.

Par rapport à la DLH 398 sur Charenton Meunier, nous savons que ce sera une crèche municipale de 66 berceaux. Les concertations sont en cours pour l'ensemble du projet. C'est un secteur où il y a beaucoup de familles, et comme il y aura de nouveaux logements, accompagner les nouveaux logements avec des équipements de petite enfance est une très bonne chose pour nous permettre d'atteindre un taux de couverture plus élevé dans l'arrondissement en termes de places en crèche.

Cette semaine, du 28 novembre au 2 ou 3 décembre selon les mairies, c'est la 8^{ème} collecte pour les Restos du Cœur bébés en partenariat avec Sodexo. Les parents peuvent, en PMI, en crèche ou en mairie, faire des dons et déposer des produits de puériculture. C'est très important pour la solidarité.

Au niveau du relais informations familles, il y a une exposition de la boutique Croix-Rouge bébés. N'hésitez pas à y aller. Cela vous permettra de savoir quelles activités sont proposées dans ce superbe lieu. Cela va des cours de cuisine au massage pour les bébés, en passant par les gestes de premier secours pour les tout-petits. Je voterai toutes ces délibérations. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame MARQUIS de rappeler qu'au-delà du logement, il y a aussi la création d'équipements publics. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. Mes chers collègues. Comme le vote se fera par délibération, je vais être concret sur les différents votes. Nous allons voter tout ce qui touche au Plan Climat. Restaurer les logements va dans le bon sens.

Au niveau de la végétalisation à Erard-Charenton, nous allons nous abstenir. Nous aimerions plus d'informations parce que le site choisi est sur une teinturerie. Les teintureries sont connues pour dégager certains produits toxiques. Il est étonnant de construire de l'agriculture urbaine sur un site qui pourrait être pollué.

Nous adopterons les délibérations avec du PLS. Monsieur MARGAIN a expliqué le manque de vision. Vous vous vantez de faire des efforts de mixité, mais c'est le trait social qui domine. Vous expliquez faire de la mixité sur le palier. C'est la préemption sur le diffus sur laquelle nous nous sommes déjà exprimés. Vous allez acheter des logements à un prix très coûteux dans le privé, et cela ne permet pas d'avoir de nouvelles constructions. Au contraire, cela pousse les prix à la hausse. Nous sommes contre.

Pour revenir sur les délibérations de conventionnement, vous avez essayé de nous rassurer en disant qu'il n'y aurait pas d'augmentation de loyer ; permettez-nous d'en douter. Nous craignons que certains locataires ne doivent quitter leurs logements.

Sans revenir sur le vœu rattaché aux délibérations 128 et 129, je rappelle que le PLS dans la délibération 129, ce sont 2 053 logements du 12^e, dont seulement 20% de PLS.

De même pour les 472 logements du patrimoine d'Elogie, uniquement 30% de PLS. C'est le très social qui domine.

Sur la Place Félix Eboué, nous n'allons pas participer au vote, car nous estimons n'avoir pas été suffisamment informés. Une réunion se déroulera le 1^{er} décembre, et l'un de nous ira, mais ce projet va réorganiser urbanistiquement l'une de nos principales places. Nous avons été surpris de découvrir le projet, qui est d'une certaine ampleur et qui va détruire le petit hôtel particulier en briques rouges. Nous voudrions plus d'informations. Comme nous n'en n'avons pas, nous ne pouvons pas nous prononcer de manière opportune. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'en déduis que vous connaissez bien tous les projets de toutes les autres adresses. Je vous en félicite. Vous ne présentez pas votre autre vœu ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous avez parlé de l'amélioration de la qualité de vie ; pourtant, la qualité de vie au quotidien, c'est parfois beaucoup d'insécurité. Nous connaissons bien les projets Erard-Charenton, Robert-Tourneux, où nous avons eu des remontées sur des dégradations assez importantes dans les parties communes qui sont occupées par des personnes extérieures à l'immeuble. Il y a eu un incendie au sein de l'ensemble. Nous avons un sentiment d'insécurité qui est toujours présent. Peut-être que les votes de dimanche sont le résultat de ce sentiment d'insécurité. Considérant cette augmentation des incivilités, nous vous proposons d'agir en augmentant le nombre de caméras dans les ensembles sociaux, en concertation avec les bailleurs et les locataires. Nous vous demandons d'augmenter les dotations de la Ville au GPIS lors du prochain budget, afin qu'elles retrouvent leur niveau initial de 2003 qui était de 11 millions d'euros par an. Les ASP sont libérés de surveillance puisque vous avez privatisé la verbalisation automobile ; aussi ces agents pourraient-ils être utiles dans la surveillance de certaines parties communes des ensembles sociaux, en coordination avec le GPIS. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Beaucoup de choses m'agacent profondément dans ce vœu. Madame KOMITES, pour vous répondre sur la dangerosité incroyable de la blanchisserie. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je me félicite du rôle central des bailleurs sociaux dans la réponse que nous apportons à ces grands enjeux urbains. Ces délibérations incluent des sujets divers, mais Monsieur MARGAIN n'a pas dû le voir, comme l'inclusion des personnes âgées dans la cité ou la végétalisation du bâti.

Dans ces délibérations, nous avons une vision de l'effort engagé dans cet arrondissement sur tout ce qui concerne le logement adapté envers les personnes en situation de dépendance et qui souhaitent garder un mode de vie autonome dans un environnement sécurisant, ce qui retarde le plus longtemps possible l'admission en EHPAD. Je me félicite des logements en cours de livraison rue de Reuilly au sein du projet Catherine Labouré. Le projet de la DLH 28 propose la réalisation, rue de Charenton, d'une résidence sociale pour de jeunes actifs et d'un foyer de logements PLS pour des personnes âgées. Cette mixité sociale est très importante.

J'ai entendu les propos de Monsieur NAJDOVSKI sur les espaces verts. J'imagine qu'il connaît aussi bien que moi l'objectif que nous atteindrons à la fin de la mandature, à savoir la création de 30 nouveaux hectares au sol, sans compter la petite ceinture. Les bailleurs sociaux se sont lancés avec nous dans cette aventure pas toujours simple de la

végétalisation du bâti et de développement de l'agriculture urbaine. Ils se sont engagés sur la mandature à végétaliser a minima 5 hectares supplémentaires de leur patrimoine d'ici 2020. Ils en ont déjà réalisé plus de 3. De nombreux bailleurs se sont lancés dans l'appel à projets Parisculteurs lancé il y a un an, qui permettra de beaux projets dans tout Paris, notamment dans cet arrondissement. A ce titre, je me félicite de deux délibérations présentées ce soir, la DLH 384 qui prévoit près de 1 800 m² de végétalisation et une petite serre de 200 m² qui sera gérée par Pépin production. C'est une association qui réalise des actions assez extraordinaires et qui va permettre aux habitants de disposer de produits locaux. Un projet très ambitieux porté par la DLH 423, avec la réalisation d'une serre en hydroponie. C'est sur un bâtiment totalement étanche. Il s'agit de culture hors-sol. Pour ce que nous plantons, nous réalisons des contrôles, aussi, vous imaginez que, pour une serre en hydroponie, les problématiques de pollution ne sont pas présentes. Ce projet est le premier en hydroponie dans la Ville de Paris, et il fera de notre arrondissement un pionnier dans l'offre de fruits et légumes en grande quantité et en hyperproximité pour les habitants du 12^e.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Vous pourrez rassurer les locataires Monsieur SEINGIER. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Beaucoup de choses ont été dites. Vous me permettrez de développer 4 points. Je reviendrai sur la mixité sociale, j'aborderai la concertation avec les habitants, j'évoquerai la continuité commerciale dans les programmes que nous réalisons. Enfin, je parlerai de la qualité de nos architectures.

Sur la mixité sociale, il ne s'agit pas pour nous, Monsieur MARGAIN, d'avoir une approche dogmatique, mais plutôt d'avoir une approche pragmatique. Nous avons un ensemble d'outils qui nous permet d'assurer la construction et la mixité, et nous le faisons non pas en fonction de nos fantasmes, mais en fonction de la vision de la réalité du territoire parisien. Nous faisons en fonction des quartiers dans lesquels nous allons intervenir. Les délibérations de ce soir vous montrent l'étendue de la palette qui peut être celle de la Ville de Paris et de la Mairie du 12^e.

Je prends des exemples. Au 86 quai de la Râpée, vous allez avoir 8 PLAI et 6 PLUS, car c'est une zone en déficit en matière de logement social. En revanche, le projet que vous dites ne pas suffisamment connaître, mais que vous pouvez lire avec nous ce soir, qui est celui du 4 Place Félix Eboué : vous notez que ce projet est particulier puisqu'il comporte 47 logements sociaux et 57 logements en accession à la propriété. Nous pouvons nous permettre de faire cela dans cette zone, étant donné que nous avons déjà atteint pour partie les exigences en matière de logement social. Nous avons une palette d'outils que nous adaptons en fonction des réalités des quartiers pour éviter d'avoir des quartiers surabondants en logement social, tandis que d'autres seraient complètement déficitaires. Nous adaptons les outils en fonction des populations. Il y a des projets avec des résidences pour jeunes actifs et pour des personnes âgées. C'est une réalité. Nous devons adapter les logements à la réalité de ces situations particulières.

L'ensemble des délibérations montre cette palette d'outils et la manière dont nous les mettons en œuvre. Monsieur SEINGIER, nous avons voté un PLH à Paris, celui-ci a des exigences et nous les réalisons. Nous réalisons l'effort en matière de logement de la mandature. Je trouve votre argument pour le vote un peu spécieux. Vous avez dit que vous voterez les délibérations avec du PLS et pas les autres. Autrement dit, vous condamnez l'ensemble des demandeurs de logements qui ne rentrent pas dans les critères du PLS. Je trouve cette catégorisation du vote un peu bizarre.

Vous me permettrez de revenir sur la concertation avec les habitants qui a été évoquée par Madame CHARNOZ de manière brillante. L'exemple de Charenton Meunier est très bon puisque nous avons réalisé pas moins de 6 ateliers avec les habitants. Je précise que chaque atelier a donné lieu à un compte rendu glissé dans la boîte aux lettres de l'ensemble des résidences, ainsi ceux qui n'ont pas pu venir ont-ils tout de même été informés de l'avancée des discussions. Une réunion publique a été mise en place en invitant tous les résidents. Là encore, un compte rendu sera réalisé. Il faut que ce plan soit voté avec l'ensemble des locataires pour que ces réalisations puissent se mettre en œuvre. Au-delà de la construction de logements et de la réhabilitation, tout un travail sur la qualité de vie des habitants est réalisé, avec l'aménagement d'un jardin et des pieds d'immeubles.

Vous me permettrez d'aborder la continuité commerciale. Je mets en exergue le 4 Place Felix Eboué, entre un supermarché dont je tairai le nom et un bar dont je tairai le nom également, il y a un trou en matière d'activité commerciale que nous pouvons combler via ce projet. Je pense que c'est intéressant.

La qualité du logement social, c'est aussi le recours à des architectes en France et parfois à l'internationale. Ils apportent des visions nouvelles et complémentaires à la ville. C'est aussi cela, la diversité. Je salue le fait que nous ayons nommé, dans un jury, Nicolas REYMOND, qui va venir travailler sur ce projet ; Charles-Henri TACHON sur le projet de la rue Mousset Robert dont on sait la qualité des ouvrages dans le 12^e et ailleurs à Paris ; pour le 4 Place Félix Eboué, Emerige BASINGER (1h7min18sec) qui vont nous concevoir une nouvelle place à l'anglaise. Ce sera un immeuble original dans une place emblématique de l'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Avec une même qualité architecturale pour les logements sociaux et les logements privés. Je pense que c'est un bel exemple. Madame SLAMA pour répondre aux remarques et incompréhensions de la part de certains de nos collègues. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. 17 délibérations sur la question du logement ce soir, 17 délibérations qui sont autant de preuves de la politique très volontariste mais surtout globale et équilibrée de la majorité municipale. 201 nouveaux logements sociaux financés, qui sortiront de terre, 57 logements en accession à la propriété, 1 521 logements conventionnés. Des logements pour tous, familles modestes et classes moyennes, étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées ou isolées. Des réhabilitations, des rénovations Plan Climat, mais aussi des requalifications des espaces extérieurs, de la végétalisation, de l'agriculture urbaine dans presque tous les grands groupes de notre arrondissement, des équipements publics.

Oui, nous pouvons le dire fièrement, nous tenons nos engagements pour lutter contre le mal logement. Parce que le logement est au cœur de notre combat pour l'égalité, oui, nous souhaitons que tous les habitants dans leur diversité trouvent des solutions de logement adaptées à leurs besoins et puissent rester vivre à Paris si tel est leur souhait. Oui, nous veillons aux équilibres sociaux et à la mixité dans nos quartiers sans jamais opposer une population à une autre comme vous le faites ce soir en décidant de ne voter que pour certaines catégories de logement. Oui, la mixité sociale est inhérente à la politique du logement social menée à Paris depuis 2001.

Pour répondre à vos questions et avant d'aborder la réponse aux vœux. Par rapport aux interrogations de Monsieur GREAU s'agissant de la modification du PLH, je souhaite rappeler que cette délibération vise à maintenir l'équilibre et la mixité sur le territoire parisien en fixant de nouvelles conditions d'application du supplément de loyer de

solidarité dans les quartiers dans lesquels la proportion de logements sociaux est supérieure à la moyenne parisienne, soit 19,09%. Cette mesure concerne principalement les classes moyennes et non les familles aisées. Elle permet de gérer les effets de seuil en donnant plus de souplesse dans ces quartiers qui ne sont pas en politique de la Ville, mais qui ont pourtant un taux important de logements sociaux.

Madame ROTA, s'agissant de la question des mutations, je vous rappelle que, dans cette même assemblée, nous avons voté la charte des mutations pour nous donner des objectifs plus ambitieux sur cette question des mutations qui représente plus de 20% des 9 500 demandeurs de logement dans le 12^e. Nous nous sommes fixé l'objectif de 25% en permettant de mettre tous les bailleurs dans le même pot afin de faciliter les échanges entre les différents bailleurs.

Monsieur MARGAIN, sur la vision, Madame la Maire pourra vous transmettre son intervention préalable qui permettait de replacer notre politique dans son intégralité. Le droit de préemption urbain renforcé, Monsieur SEINGIER, nous en avons parlé deux ou trois fois dans cette assemblée. Je ne vais pas répéter ce que je vous ai déjà dit, mais je comprends que vous puissiez nous le dire à nouveau.

Les problématiques abordées dans les vœux sont graves et méritent d'être traitées avec sérieux. Vous vous obstinez à mêler la rumeur aux faits actuels ou révolus pour donner de l'ampleur à vos propos. Tout d'abord, permettez-moi de répondre au vœu sur le conventionnement dans lequel vous nous accusez ouvertement de mener une politique de logement anti-classes moyennes. Nous avons déjà eu ce débat lors de précédents Conseils, et nous ne pouvons pas vous laisser asséner de telles contre-vérités. Je vous rappelle une fois encore que le troisième objectif du PLH voté dans cette assemblée est bien l'intensification des actions en faveur des classes moyennes, sans oublier les autres parties de la population. Au passage, votre défense des classes moyennes me fait sourire lorsqu'on lit la proposition du gagnant de la primaire de la droite qui propose de baisser le plafond donnant accès aux logements sociaux pour que seuls ceux qui en ont véritablement besoin puissent en bénéficier. Je vous pose la question : qu'en sera-t-il des classes moyennes à Paris ?

Madame ATLAN-TAPIERO, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne tenons pas nos engagements sur le logement intermédiaire. Comme vous le savez, dans le respect de ce PLH, chaque grand projet urbain de la mandature comprend une part significative de logements intermédiaires, comme cela est le cas à Bercy-Charenton, à Daumesnil Gare de Lyon, à la caserne de Reuilly. Certains de nos projets intègrent de l'accession à la propriété, comme à Bercy-Charenton ou encore Place Félix Eboué. Nous avons pris le parti de réguler et de rationaliser le marché privé de l'immobilier en encadrant les loyers parisiens, en luttant contre les ventes à la découpe, en mobilisant les logements vacants grâce au dispositif Multiloc' qui permet la mise en place d'un partenariat précieux avec les acteurs de l'immobilier privé pour plus de logements accessibles à la classe moyenne parisienne.

Venons-en à la question du conventionnement. Rappelons à notre auditoire ce qu'est le conventionnement. Il s'agit avant tout d'une protection renforcée pour les locataires permettant à la fois de favoriser une maîtrise des loyers pour les plus modestes, tout en permettant aux familles plus aisées de demeurer dans ces immeubles dans le respect de la réglementation. Le conventionnement permet surtout d'offrir à ces milliers de locataires la possibilité de bénéficier de travaux de réhabilitation d'envergure grâce aux financements obtenus dans le cadre de ces opérations. L'équilibre retenu pour ces opérations est fidèle aux besoins des locataires qui, contrairement à ce que vous affirmez, Madame ATLAN-TAPIERO, sont en majorité des personnes dont les ressources se situent sous les plafonds PLAI et PLUS - et les pré-enquêtes sociales des bailleurs le confirment bien. Les classes moyennes auxquelles vous faites référence sont donc pleinement intégrées à ce projet et seront identifiées pour que le plafond correspondant à leurs ressources soit affecté à leur logement. Le conventionnement

aura pour principale conséquence d'ajuster les loyers aux revenus les plus modestes et de maintenir le loyer affecté pour les autres. Les hausses de loyer dont vous parlez ne correspondent à aucune réalité. J'insiste sur ce point.

Prenons l'exemple d'un foyer de deux parents et de deux enfants habitant dans le groupe de logements de la Porte Dorée. Si ce foyer a un foyer fiscal de référence s'élevant jusqu'à 70 300 €/an, c'est-à-dire une moyenne de 6 500 €/mois, le logement qu'il occupe sera classé en PLS, soit en logement social, et son loyer actuel restera inchangé même après les travaux engagés par Paris Habitat. Les classes moyennes auxquelles vous faites référence sont donc pleinement accueillies dans les plafonds PLS, donc en logement social. Pour les locataires qui dépasseraient ce plafond - et je peux vous garantir qu'il n'y en aura que très peu -, un surloyer pourrait être appliqué en prenant en compte la modulation qui a déjà été évoquée. J'émetts un avis défavorable à ce vœu.

S'agissant du second vœu sur la sécurité. Nous sommes ici tous très attachés à la qualité de vie des habitants, et nous nous devons de l'assurer de la même façon dans tout l'arrondissement. Trois des quatre groupes de logements auxquels vous faites référence dans votre vœu sont dotés d'un comité local de l'habitat actif qui réunit le commissariat, le bailleur, les services sociaux et les acteurs associatifs locaux pour traiter notamment de ces problématiques. Tous les groupes de logement cités font l'objet d'un programme de requalification des espaces extérieurs pour améliorer les conditions de vie des locataires et restaurer un sentiment de sécurité à l'extérieur comme à l'intérieur.

Je tiens à vous répondre précisément sur les actions engagées sur chacune des problématiques des résidences citées. Une recrudescence des cambriolages a été constatée dans le parc privé comme dans le parc social de l'arrondissement sur les deux adresses présentes dans votre vœu. Le bailleur a fait procéder à des modifications immédiates en lien avec les représentants des locataires pour améliorer la sûreté de la résidence, et certaines modifications seront intégrées dans le cadre des programmes de requalification des espaces. Nous avons d'ailleurs conjointement décidé d'augmenter les rondes assurées par les forces de l'ordre et le GPIS sur ces secteurs, puisqu'ils travaillent bien ensemble.

Concernant l'incendie survenu dans la résidence Fécamp Edouard Robert Tourneux il y a plus d'un an, il n'est en aucun cas le fait d'une personne extérieure à la résidence. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Cette information est fautive. Cet incendie a été déclenché dans un appartement occupé par une locataire âgée souffrant d'une maladie. Cette personne a été relogée dans un logement de la résidence pour favoriser le suivi par les services sociaux de ce secteur.

Vous faites également référence au jet de détritus par les fenêtres. Le bailleur ne peut pas être tenu pour responsable de l'incivilité grandissante dans notre société, mais je peux vous assurer que ces faits font l'objet d'un rappel au règlement systématique et de dépôt de plainte lorsque le contexte le permet.

D'autre part, l'installation de nouvelles caméras ne pourrait suffire à mettre fin aux difficultés constatées. Je souhaite vous rappeler, Monsieur SEINGIER, que, grâce à l'action du gouvernement, nous accueillons cette année 47 nouveaux policiers au commissariat du 12^e arrondissement. Le gagnant de la primaire de la droite et du centre promet 500 000 fonctionnaires de moins, soit un retour aux années de disette sécuritaire, période déjà connue sous la présidence de Monsieur SARKOZY.

Surtout, votre vœu n'est-il pas le révélateur de ce qui se cache derrière le projet de votre groupe politique, puisque, sans policier derrière les caméras ou pour épauler le GPIS, cela reviendrait à une privatisation ou à une municipalisation de la sécurité des ensembles sociaux, alors que la sécurité est et doit rester une mission régalienne ? Le

manque de fiabilité et de cohérence des éléments présents dans ces vœux ne nous permet pas de les voter. L'avis de l'exécutif sur les deux vœux présentés est défavorable. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame SLAMA, pour ces réponses un peu longues, mais utiles, en raison de la quantité des expressions des uns et des autres, et pour donner une réponse aux vœux. Si vous en êtes d'accord, nous allons voter les délibérations de manière distincte, ainsi que les vœux. Madame ATLAN-TAPIERO souhaite reprendre la parole avant le vote. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIRO, Conseillère d'arrondissement :

« Oui. Nous sommes dans un débat démocratique. Nous avons l'habitude que vous n'acceptiez pas nos vœux car ils ne sont pas idéologiquement conformes à votre pensée. Il n'y a aucun problème. Mais je constate avec intérêt et amusement que la dynamique de la primaire vous fournit des arguments. A force de vous répéter, il doit vous en manquer beaucoup. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, Madame ATLAN-TAPIERO, nous sommes dans une instance démocratique. Vous défendez vos idées, nous défendons les nôtres. Vous les combattez, nous vous combattons. Nous sommes dans la sincérité des engagements des uns et des autres. Il n'y a pas de souci. Nous faisons de la politique. Tout va bien. »

- **DLH 20160286** : Réalisation 26, boulevard de Reuilly (12^e) d'un programme de 15 logements sociaux (9 PLA-I et 6 PLUS) par la SIEMP.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 203 AVIS)

- VOEU 122016-031 : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains, rattaché aux projets de délibération DLH 128 et DLH 129.

(Lu lors du débat par Madame ATLAN-TAPIERO)

DLH 20160128 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT - OPH de divers groupes immobiliers-Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.342 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH.

DLH 20160129 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE de divers ensembles immobiliers. Réalisation de programmes de logements sociaux par ELOGIE.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 23 dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-204 VOEU)

- VŒU 122016-032 : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement, relatif à l'amélioration du cadre de vie des habitants du parc social de la Ville de Paris.

Considérant les vagues de cambriolages survenues dans les appartements et les caves des ensembles sociaux comme la résidence du 107 rue de Reuilly et le groupe Erard-Charenton ;

Considérant les squats de personnes extérieures provoquant des dégradations dans les parties communes tel que l'ensemble Erard-Charenton ou l'incendie dans un immeuble de l'ensemble Edouard Robert-Tourneux ;

Considérant le sentiment d'insécurité dans de nombreux ensembles de logements sociaux du 12^e, relayé par exemple par une pétition dans la résidence Villiot-Râpée ;

Considérant l'augmentation des incivilités comme le lancement des détritiques par les fenêtres observé dans la résidence Edouard Robert-Tourneux et Erard-Charenton par exemple ;

Considérant que les dotations de la ville au GPIS étaient de 11 millions d'euros en 2003, pour se situer désormais à 4,8 millions d'euros, soit une baisse de 56% alors que le parc social ne cesse de s'agrandir ;

Considérant que la police nationale peut avoir accès en temps réel aux images enregistrées dans les parties communes des ensembles sociaux.

Valérie Montandon et les élus du groupe les Républicains du 12^e arrondissement demandent que la Maire de Paris :

Augmente le nombre de vidéo caméras dans les ensembles sociaux en concertation avec les bailleurs et les locataires ;

Augmente les dotations de la Ville aux GPIS lors du prochain budget afin qu'elles retrouvent leur niveau initial de 2003, soit 11 millions d'euros par an ;

- que les ASP libérés de la surveillance du stationnement payant soient affectés notamment à la surveillance des parties communes des ensembles sociaux, en coordination avec le GPIS ;

afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du parc social de la Ville de Paris.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 23 dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-205 VOEU)

- DLH 20160343 : Réalisation 86, quai de la Râpée (12^e) d'un programme de construction neuve de 14 logements sociaux (8 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-206 AVIS)

- DLH 20160368 : Location de la parcelle communale 6 à 16, rue Mousset - Robert (12^e) à la RIVP -Bail emphytéotique.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 207 AVIS)

- DLH 20160389 : Réalisation 6 à 16, rue Mousset Robert (12^e) d'un programme de construction neuve de 24 logements sociaux (13 PLA-I, 8 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 208 AVIS)

- DLH 20160375 : Réalisation 4 place Félix Eboué (12^e) d'un programme comportant 47 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-209 AVIS)

- DLH 20160028 : Réalisation, 281-295 rue de Charenton (12^e), d'une résidence sociale pour jeunes actifs et d'un foyer pour personnes âgées par l'Habitation Confortable.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-210 AVIS)

- DLH 20160393 : Réalisation, groupe « Charenton Meuniers » (12^e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-211 AVIS)

- DLH 20160396 : Réalisation, 281-295 rue de Charenton (12^e), d'un programme de construction de 20 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-212 AVIS)

- DLH 20160128 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE de divers ensembles immobiliers. Réalisation (12^e et 20^e) de programmes de logements sociaux (123 PLA-I, 266 PLUS et 272 PLS) par ELOGIE.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 6 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-213 AVIS)

- DLH 20160129 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.342 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 6 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-214 AVIS)

- DLH 20160263 : Avenant à la convention de réservation signée le 6 juin 2013 relative au programme de logements sociaux, 5, place d'Aligre (12^e) géré par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-215 AVIS)

- **DLH 20160416** : Réalisation d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 9 logements sociaux (1 logement PLUS et 8 logements PLA-I) dans 4 immeubles en copropriété du 12^e arrondissement par la SIEMP.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-216 AVIS)

- DLH 20160260 : Réalisation sur le groupe « Contenot Decaen» (12^e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 217 AVIS)

- DLH 20160391 : Réalisation groupe « Montera Gabon » (12^e) d'un programme de Rénovation thermique et de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 218 AVIS)

- DLH 20160384 : Réalisation sur le groupe « Erard Rozanoff » (12^e) d'un programme de végétalisation et d'agriculture urbaine par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-219 AVIS)

- **DLH 20160423** : Réalisation groupe « Erard Charenton » (12^e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service, de requalification des espaces extérieurs et de végétalisation sur le bâti par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés

(DELIB 12-2016- 220 AVIS)

- DLH 20160427 : Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 18 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Contre : 01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 10 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste dont

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-221 AVIS)

SUSPENSION DE SEANCE

DE 20 H 35 A 20 H 43

A la reprise de la séance la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏËB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB,

Pouvoirs : Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. MARGAIN), M. MOULIN (pouvoir donné à Mme SLAMA), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme TAVAUX (pouvoir à M. SEINGIER).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 20 H 43.

Secrétaire de séance : Mme Manon GROMBERG.

- **DU 20160253** : Appel à projets « *Inventons la Métropole du Grand Paris* ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais rebondir sur le débat précédent. Au sujet de la densification et de la Place Félix Eboué, la délibération pouvait paraître étonnante. Nous aurions pu la voter en l'état : il y a en effet du privé, du PLUS, du commercial, mais nous avons appris ce projet au dernier moment ; c'est pourquoi nous étions surpris. L'idée du Grand Paris est de faire une énorme réforme structurelle au niveau des institutions pour désengorger la capitale. La ville de Paris a vocation à s'étendre. Nous restons enfermés dans ces frontières parisiennes. Pour faire la politique du logement et de la construction, on va densifier des zones comme la Place Félix Eboué. Monsieur BOUIGUE, vous avez parlé de vide, mais je ne vois pas de vide. Ah, vide commercial, au temps pour moi. Je veux bien entendre parler de vide commercial. Le Grand Paris peut être une solution au logement et éviter que nous ayons les très aisés et les très aidés dans cette périphérie, et que les autres doivent quitter Paris.

Dans cette délibération, au-delà du verbiage à l'image de cette phrase magnifique : « *A l'avant-garde de la métropole résiliente, durable et intelligente, les projets lauréats devront être autant d'accélérateurs et de démonstrateurs de la dynamique métropolitaine à l'international* ». Parfois, on ne comprend pas où vous voulez en venir. Le développement économique, c'est très bien. Nous sommes favorables à cette délibération. Elle concerne Bercy-Charenton et les entrepôts GEODIS. Je voulais savoir en quoi cela allait s'insérer dans le projet actuel de Bercy-Charenton. J'ai l'impression que c'est un projet différé de celui qui est actuellement en débat et en enquête publique. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Un certain nombre de vos collègues ne comprennent pas tous les mots. Je vous invite à ouvrir un dictionnaire et à regarder ce que signifie « résilient », car il n'est pas normal que des élus comme vous, que je respecte profondément, ne sachent pas ce que cela signifie. Vous n'êtes pas les premiers élus républicains à réagir sur ce terme. Pourtant, c'est un terme fondamental qui révèle que l'enjeu de nos territoires, celui de la ville, celui de la métropole, celui de la région, n'est pas simplement du développement économique. Mais il s'agit d'un mode de développement beaucoup plus ambitieux, plus respectueux des territoires, de notre bien commun, des personnes qui y vivent. Ce concept mériterait que vous vous l'appropriiez afin de comprendre ce que nous proposons. Je veux bien vous permettre d'avoir l'occasion d'en reparler, mais vous devriez creuser ce concept de métropole résiliente, de ville résiliente, car c'est l'avenir de nos territoires. Pas seulement de Paris. Monsieur BOUIGUE pour répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Monsieur SEINGIER, si j'ai bien compris votre question, hormis le retour sur la Place Félix Eboué qui était une réponse au débat précédent. J'en reviens à cette délibération. Vous nous demandez en quoi ce projet s'inscrit dans le projet Bercy-Charenton. En page 2 de la délibération, on vous rappelle que 61 sites ont été retenus dans le cadre d'un appel à projets par la Métropole du Grand Paris, l'Etat, la Société du Grand Paris ; 55 communes sont concernées, et vous voyez que plusieurs sites sont concernés sur Paris. Parmi eux, il y a le site de Bercy Charenton. Ce territoire de Bercy Charenton, notamment cette parcelle a été désignée pour développer une activité logistique. Nous lançons aujourd'hui un appel à projets. Vous avez les dates sur le dépôt des projets, les modalités et la phase de désignation des lauréats. Ce projet est complètement intégré au projet Bercy-Charenton.

Sachez que, côté de Charenton, il y a la même envie de participer à ce projet, il y a les mêmes délibérations et inscriptions qui ont été engagées. Ils n'en sont peut-être pas exactement au même point, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas encore voté la délibération au Conseil municipal, mais ce sera fait. Nous sommes bien sur l'identification de plusieurs sites dans le cadre d' « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Nous avons un site dans le 12^e qui est ciblé avec un potentiel logistique fort. Nous sommes dans un territoire dans lequel nous avons plusieurs modalités de transport qui peuvent être utilisées. L'intermodalité est favorable. De l'autre côté, à Charenton, ils feront probablement tout à fait autre chose, mais ils s'inscriront dans la même démarche. L'idée est que Bercy Charenton s'inscrive bien dans ce projet d' « Inventons la Métropole du Grand Paris », car nous y avons des activités innovantes, structurelles, lourdes à développer, dans l'intérêt de Paris et dans celui de la Métropole. C'est pourquoi il y a cette réponse à ce projet. Le lauréat sera désigné en septembre/octobre 2017 et nous aurons probablement l'occasion d'en reparler ici là ».

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose de passer au vote. »

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-222 AVIS)

- DELIBERATION (12-2016-031) : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé solidaire, au 22/26 rue Georges et Maï Politzer (12^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Arfog- La fayette».

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016 -225)

- DLH 20160393 : Réalisation, groupe « Charenton Meuniers » (12^e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-211 AVIS)

- **DAE 20160389** : Nouvelle enseigne à la Foire du Trône (12^e) - 21 500 euros - subvention au Comité du Renouveau Foire du Trône.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Cette délibération nous pose question, c'est peu de le dire. Nous avons ici une subvention pour l'achat d'une pancarte pour la Foire du Trône à hauteur de 21 500 euros financée par la Ville de Paris. Or, dans cette délibération, nous avons une fiche très peu détaillée quant au bénéficiaire de cette somme d'argent qui sera versée *in fine* par la Ville de Paris.

Il y a également une question de principe. Vous connaissez nos questionnements sur la Foire du Trône et sur sa localisation, mais là n'est pas la question. Nous avons affaire à un responsable de cette Foire du Trône chez qui on a retrouvé 300 000 euros en cash ainsi que des armes, notamment des Kalachnikov, et qui entretient une relation avec les autorités publiques faite de coups de force en s'installant illégalement pour forcer la main des pouvoirs publics. La semaine passée encore, les forains ont bloqué la Place de la Concorde avec des camions en conviant sur place les caméras, pour débloquent une situation administrative liée à la grande roue. Et on nous demande de voter 21 500 euros d'argent public pour financer ce panneau au bénéfice d'une association dont on ne sait pas grand-chose, si ce n'est qu'*in fine* l'autoproclamé roi des forains en bénéficiera. Nous voterons donc contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur SEINGIER a la parole. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Madame ATLAN-TAPIERO va répondre, mais j'en profite pour dire que je suis tout à fait d'accord avec Monsieur GREAU. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Puisque vous respectez vos engagements, vous vous étiez engagés à la reconquête de la pelouse de Reuilly. Nous nous étonnons que régulièrement, vous reveniez avec des propositions de subventions pour au final pérenniser les installations qui sont contraires au projet initialement annoncé aux habitants du 12^e arrondissement. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Vous votez contre lorsque nous ne tenons pas nos engagements. C'est bien. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« On ne peut pas tout faire. Promettre et ne pas tenir. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vois bien. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. J'entends les remarques. Il ne s'agit pas d'une délibération pour ou contre la Foire du Trône. Il s'agit d'une délibération pour savoir si nous acceptons de cofinancer une enseigne installée à la Foire du Trône, qui a toujours été présente depuis que la Foire du Trône est installée sur la pelouse de Reuilly et qui est aujourd'hui en mauvais état. Son changement a été demandé par une association peut-être peu connue, mais le comité de renouveau de la Foire du Trône est l'interlocuteur avec lequel la Ville travaille sur l'amélioration de la Foire du Trône, les emplacements, les désignations de forains. C'est un interlocuteur régulier de la Ville. Il a été décidé de prendre en charge non pas la totalité du coût, mais 50% pour cette manifestation. Il s'agit d'une enseigne avec des dimensions particulières, des réglementations européennes sur la prise au vent, ce qui fait que toute entreprise ne peut pas y répondre. L'entreprise choisie s'y connaît dans le domaine.

Il s'agit seulement de cela. Le débat sur la Foire du Trône se déroule à de nombreuses autres occasions dans cette assemblée. On sait avoir des désaccords avec les uns. On sait avoir des accords qui n'en sont pas toujours avec d'autres. Bref, il s'agit simplement de remplacer une enseigne qui était en mauvais état et qui pouvait être dangereuse. Il s'agit d'avoir quelque chose de plus accueillant, de plus festif et qui indique davantage l'emplacement de la Foire du Trône. Encore une fois, ce n'est pas un débat pour ou contre la Foire du Trône. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai bien entendu, mais vous nous présentez une demande de subvention émanant d'une association qui représente des forains, qui ont des manèges. Je préfère que vous m'expliquiez, car vous avez tendance à penser que l'opposition est un peu débile. Ces personnes encaissent une contribution. Elles génèrent des chiffres d'affaires. Je ne comprends pas que ce soit à la collectivité de payer ce genre de chose de près ou de loin. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous n'allons pas faire ici l'équilibre financier de la Foire du Trône. C'est la même chose que les subventions sur lesquelles vous ne vous êtes pas inscrits. Il s'agit de contribuer aux côtés des associations de commerçants à payer les illuminations dans l'espace public. Pour ce sujet d'enseigne, nous sommes exactement sur le même mode de cofinancement que pour les associations de commerçants. Nous aurons d'autres occasions de parler de la Foire du Trône et de la pelouse de Reuilly, je n'en doute pas. »

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 18 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Contre : 10 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 223 AVIS)

- **DEVE 20160135** : *Ville de Paris-RATP-Signature de deux conventions pour le développement de l'économie circulaire « Quartier d'affaires des Deux Rives » (12^e, 13^e).*

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous allons parler d'économie circulaire. Encore une notion à la mode chez certains intellectuels de l'écologie. L'exposé des motifs ne donne pas vraiment de définition, mais j'entends ce que cela représente, et cela peut recouvrir des choses de bon sens. Nous sommes dans le quartier d'affaires des Deux Rives. Encore un nom qui surgit, mais je ne suis pas certain que nous ayons eu une discussion préalable. Encore une remarque sur la manière dont nous apprenons les choses. C'est le site de la Gare de Lyon. Je sais que la tour Gama va être restaurée, que les parkings souterrains pourraient être refaits pour y installer des serveurs informatiques et récupérer la chaleur de ces machines pour chauffer les immeubles. Nous sommes tout à fait dans de l'économie circulaire, puisque des immeubles intelligents vont générer leur propre énergie. C'est une très bonne chose.

Avec la RATP, l'idée est de faire du tri de déchets tertiaires et de les évacuer par voie fluviale ou ferrée. Mais, pour faire une collecte sélective, il faut des infrastructures d'une certaine taille. Je n'arrive pas à visualiser où un tel centre de tri pourrait être installé. Est-ce sur le nouveau site Gare de Lyon Daumesnil ou ailleurs ? Avez-vous des idées ? Mais nous allons voter pour cette délibération. Nous sommes favorables à ce genre de chose. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Une petite remarque sur le terme d'économie circulaire. Lorsque nous avons proposé la boîte à dons de Daumesnil et la Place Félix Eboué, Madame MONTANDON avait dit : « *Nous sommes tout à fait favorables à l'économie circulaire, et ce n'est pas ce qui nous intéresse sur cette délibération* ». Je note que Madame MONTANDON n'a pas de problème avec la notion d'économie circulaire, mais quelques mois plus tard, cette notion vous fait tourner la tête.

Sur le quartier des Deux Rives, oui, pourquoi pas. Je ne l'ai pas inventé. Je l'apprends. Cela fait partie des nouveaux vocables. Je pense que ce n'est pas là que se situe l'intérêt de la délibération, comme vous l'avez dit. C'est une délibération qui arrive car il s'agit d'un quartier très particulier, avec des opportunités pour développer ce type d'économie et lutter contre le gaspillage. Il n'y aura pas de centre de tri. En revanche, un comité de pilotage va se mettre en place très prochainement. Il va déterminer la série d'actions de sensibilisation avec les acteurs du secteur privé afin de travailler sur l'économie circulaire. Il s'agit d'un travail avec les acteurs déjà installés sur le terrain avec des opérations visant à faire la chasse au gaspillage sur le matériel tertiaire, voire à le réutiliser. Il s'agit d'un micro-projet démultiplié auprès des acteurs plutôt qu'un centre de tri qui viendrait s'installer. Sur ce projet, cela n'aurait pas été la réponse adaptée par rapport aux besoins recensés par la Ville de Paris, par la RATP et par l'ensemble des acteurs. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. J'espère que vous êtes rassuré, pas de centre de tri à côté de la Gare de Lyon. »

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016- 224 AVIS)

- **DELIBERATION (12-2016-031)** : *Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé solidaire, au 22/26 rue Georges et Maï Politzer (12^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Arfog- La fayette».*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Vous nous présentez une délibération sur laquelle nous avons très peu d'informations, voire pas du tout. Nous avons bien compris qu'il s'agissait d'une association qui avait déjà la gestion des 10 jardins, mais nous ne savons pas ce que l'association va faire, ni le projet pour après. Cette présentation est assez bizarre. Aussi, nous nous abstiendrons. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est noté. Madame HONORE. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je suis un peu surprise de votre remarque, car l'association est bien connue. C'est l'ARFOG. Elle est installée sur cette parcelle de la ville depuis de nombreuses années. Je vous propose de vous y emmener et de vous expliquer tout le travail remarquable qui est réalisé dans ce jardin d'insertion sociale. Il était animé par des salariés en semaine, et désormais, ce jardin a tellement de succès que des habitants proposent de créer, à l'intérieur de l'association Arfog, un comité des amis du jardin afin de pouvoir ouvrir le jardin le week-end et les jours fériés à tous les habitants du quartier. Certains pourraient dire que la rue n'est pas assez passante, mais on va faire en sorte d'avoir un peu plus d'animation dans cette rue, avec un super projet proposé au budget participatif pour animer la place située en face. »

Mme Catherine BARATTI ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame ATLAN-TAPIERO, vous ne pouvez pas systématiquement reprendre la parole après chaque intervention. Nous ne sommes pas dans un débat autour d'un café, nous sommes au Conseil d'arrondissement. Madame HONORE vous a donné un certain nombre d'éléments, elle vous invite à l'accompagner sur place. Je comprends que vous vous absteniez, vous ne connaissez pas le lieu ni l'association. Très bien. »

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-225)

- DLH 20160325 : Bois de Vincennes - Arboretum (12^e) - Démolition de dalle - Autorisations d'urbanisme.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais parler de sémantique avec les rues végétales. Je ne regarde pas la définition, sinon ce serait un sentier. Je sais qu'il s'agit d'un projet au niveau parisien et que chaque arrondissement voulait créer des rues végétales, mais je ne comprends pas l'intérêt de la faire dans le Bois de Vincennes, car on est déjà dans la nature par définition. Mais nous ne sommes pas contre l'aménagement de cette partie du bois. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il ne s'agit pas de faire une rue végétale, ici. La rue végétale est située rue de Cîteaux. Il s'agit ici de végétaliser l'espace qui est aujourd'hui constitué d'une dalle. Il est aussi intéressant de le faire dans le bois. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« J'ajoute que nous allons surtout perméabiliser un sol. Une dalle n'est pas perméable et le grand projet est de perméabiliser les sols. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et en général, on replante des arbres. C'est l'objectif, y compris dans le Bois de Vincennes, de perméabiliser et de replanter. »

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-226 AVIS)

- DPE 20160062 : Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Ces dernières semaines, j'ai encore plus parcouru l'arrondissement qu'à l'habitude. L'un des principaux sujets de conversation est la propreté. Le 12^e est sale. Vous allez nous expliquer que vous n'y êtes pour rien, que le 12^e n'est pas sale, mais qu'il est sali, comme vous l'avez expliqué la dernière fois. Pour autant, dans cette délibération, vous vous auto-félicitez en mentionnant un plan de communication de la Maire de Paris de février 2016 qui était intitulé : « Stratégie 0 déchet ». Mais ce texte oublie de préciser que la même la Maire de Paris a reconnu que ce plan propreté adopté en février 2016 par le Conseil de Paris était insuffisant dès le mois d'avril et a annoncé un plan complémentaire que nous attendons toujours.

Alors que les Républicains n'ont cessé de militer lors des dernières campagnes pour des brigades vertes afin de repérer les problèmes de saleté, vous reconnaissez enfin leur utilité indirectement, notamment dans le cadre de la verbalisation des automobilistes. Vous proposez de déployer des agents qui s'occupaient de la verbalisation sur le domaine de la propreté. Alors que les Républicains n'ont cessé de militer pour transférer une partie des compétences de propreté du Maire de Paris vers les maires d'arrondissement, car il s'agit d'une politique de proximité par excellence, vous reconnaissez avec cette délibération la connaissance fine des réalités du terrain et des attentes des citoyens des maires d'arrondissement.

Toutefois, l'exposé de cette délibération demeure inexact lorsqu'il affirme que cette démarche s'inscrit pleinement dans la réforme des compétences des mairies d'arrondissement discutée dans le cadre du statut de Paris. Dans les débats parlementaires sur ce statut, la gauche a refusé les amendements des Républicains pour confier de véritables prérogatives aux arrondissements avec les moyens humains et financiers inhérents. Le Maire de Paris opte toujours pour une centralisation à outrance de la mission propreté. Dès lors que les maires d'arrondissement n'ont pas de compétences dans ce domaine, cette délibération ne répond pas à la vraie demande de pilotage de cette compétence essentielle à la vie quotidienne des Parisiens.

De plus, la délibération propose d'allouer un budget de 500 000 euros pour l'ensemble des arrondissements. Cela représente à peine 0,03% du budget du service technique de la propreté de Paris. C'est très faible. Cela ne permettra pas d'investir massivement dans du matériel adapté aux nécessités de la propreté. Par exemple, une aspiratrice de chaussée compacte à motorisation électrique coûte 15 000 euros. Il y a encore beaucoup à dire, notamment sur le critère de répartition de l'enveloppe qui reste très flou et sur la vétusté du matériel en service. Nous n'allons pas voter contre cette délibération, car elle va dans le bon sens, mais nous allons nous abstenir, car le groupe des Républicains va proposer au Conseil de Paris d'amender cette délibération pour porter l'enveloppe globale à 5 millions d'euros et organiser un marché à bons de commande commun à tous les arrondissements pour assurer une compétitivité des prix. Dans l'attente de l'examen de cet amendement, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur la stratégie 0 déchet, allez voir ce qui se fait à San Francisco, cela fonctionne très bien. Madame CHOPIN-GENET pour vous répondre, même si nous n'arriverons pas à tomber d'accord. »

Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Dans ces 500 000 euros, une somme sera allouée au 12^e, ce qui donnera des compétences supplémentaires à notre Mairie d'arrondissement. Cette somme est destinée à acquérir du matériel de propreté de proximité comme des souffleuses, des aspiratrices, des laveuses. Ces appareils pourront être mutualisés avec des arrondissements proches.

Cette dotation fera l'objet d'un dialogue avec la division territoriale de la propreté sur les besoins identifiés par la Mairie dans le cadre du copilotage et sera établie en fonction de critères objectifs tels que la surface des espaces publics à entretenir, la densité de population présente sur les territoires, l'existence de quartiers en politique de la Ville, la fréquentation touristique, les manifestations à caractère festif ou sportif. Ces éléments de pondération permettront de répartir ces crédits d'investissement entre les arrondissements par tranches comprises entre 10 000 euros et 40 500 euros. On ne connaît pas à ce jour le montant qui sera alloué au 12^e car cela n'a pas encore été voté par la Mairie de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-227 AVIS)

- **DELIBERATION (12-2016-030)** : Désignation des membres du conseil du 12^e arrondissement au sein des commissions d'attribution des places en crèches, des logements et de dotation à l'animation culturelle de proximité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-228)

Délibérations votées globalement :

- **DAC 20160293** : Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association « Groupe Sos Solidarités » (11^e).

(DELIB 12-2016-229 AVIS)

- **DAC 20160308** : Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association « Compagnie Les Toupies » (12^e).

(DELIB 12-2016-230 AVIS)

- **DAC 20160696** : Subvention (3.000 euros) à l'association « Commune Libre d'Aligre » (12^e).

(DELIB 12-2016-231 AVIS)

- **DAE 20160355** : Viaduc des Arts (12^e) - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif avec la SEMAEST.

(DELIB 12-2016-232 AVIS)

- **DAE 20160399** : Subvention (5.000 euros) à l'association « Viaduc des Arts Paris » pour les illuminations de fin d'année 2016 (12^e).

(DELIB 12-2016-233 AVIS)

- **DAE 20160401** : Subvention (1.100 euros) à l'association « Happy Courteline » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (12^e).

(DELIB 12-2016-234 AVIS)

- **DEVE 20160112** : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Maire de Paris et Paris Habitat pour les études relatives à la création d'un jardin public sur le site de l'ancienne Caserne de Reuilly (12^e).

(DELIB 12-2016-235 AVIS)

- **DEVE 20160158** : Mise à disposition d'un local situé Parc de Bercy (12^e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société Anonyme d'Exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB).

(DELIB 12-2016-236 AVIS)

- **DLH 20160326** : Bois de Vincennes (12^e) - Démolition d'un ancien poste d'alimentation haute tension - Autorisations d'urbanisme.

(DELIB 12-2016-237 AVIS)

- **DJS 20160265** : Subvention d'équipement (2.900 euros) et convention avec l'association Culture Loisir Animation Jeu Education - CLAJE (12^e).

(DELIB 12-2016-238 AVIS)

- **DFPE 20160259** : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris.

(DELIB 12-2016-239 AVIS)

- **DU 20160167** : *Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015.*

(DELIB 12-2016-240 AVIS)

- **DU 20160199** : *Acquisition auprès de Paris Habitat d'un terrain 14-16, rue Pierre Bourdan (12^e).*

(DELIB 12-2016-241 AVIS)

- **DELIBERATION (12-2016-29)** : *Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28-30, rue Baron Le Roy à Paris à Paris 12^e.*

(DELIB 12-2016-242)

- **DVD 20160187** : *Parc autocars « Bercy » (12^e) - Avenant n° 7 à la convention de concession pour l'exploitation du parc de stationnement Bercy.*

(DELIB 12-2016-243)

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- Vœu 122016-030 : *Vœu proposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste du 12^e arrondissement relatif à la distribution des invitations pour assister aux spectacles de cirques avec animaux.*

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Mes chers collègues, on ne compte plus les lettres d'associations vétérinaires, de biologistes, d'intellectuels français et européens qui dénoncent les conditions de captivité et de dressage des animaux sauvages. Le grand public est lui aussi touché par ces conditions qui, dans certains cas, sont détaillées dans des pétitions.

La communauté scientifique internationale reconnaît de façon unanime que les animaux sont dotés de sensibilité, ce que notre Code civil a enfin entériné avec la loi du 16 février 2015. Ils expliquent que, selon des spécialistes du comportement qui observent les animaux de cirque, ceux-ci se réfugient dans la folie pour échapper à leur condition d'esclaves.

Alors que plusieurs pays européens, la Finlande, la Belgique, l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Danemark, ont légiféré pour l'interdiction de la présence totale ou partielle d'animaux dans les cirques, que plusieurs villes françaises comme Bagnolet, Montreuil, Ajaccio, Chartres n'autorisent pas les cirques avec des animaux sur leurs territoires, notre pays, dont le ministère de la Culture apporte un réel soutien aux cirques contemporains sans animaux, n'a pas encore légiféré sur le sujet. C'est à notre sens dans les Villes que les décisions doivent se prendre.

A Paris, les arts du cirque constituent un art à part entière. Nous nous félicitons que le cirque contemporain sans animaux y soit largement soutenu. Le sujet est délicat. Si le public des cirques avec animaux connaissait la vérité au sujet de la violence et de la souffrance que nous dénonçons, il se détournerait de ces spectacles, mais il reporterait naturellement leur attention sur les spectacles du cirque sans animaux. Je dis cela pour les personnes qui agitent le volet économique, les professionnels qui se retrouvent sans travail. C'est comme la transition écologique, cela prend du temps, mais si nous ne commençons pas, cela ne se fera jamais.

Le groupe écologiste est particulièrement sensible à ce sujet. Au Conseil de Paris de septembre, un vœu a été présenté pour mettre un terme à l'installation à Paris de cirques détenant des animaux sauvages et un vœu de l'exécutif de créer, sur le sujet des animaux en ville, une mission spécifique qui abordera la question des animaux dans les cirques, a été voté. C'est une avancée. Nous nous en félicitons.

Cependant, aujourd'hui, nous ne pouvons nous empêcher de poser la question de la promotion du cirque avec animaux qui découle de la distribution massive par certaines mairies d'arrondissement des invitations à assister aux spectacles de cirques avec animaux. Nous pensons que ce n'est pas le rôle des mairies. Nous nous interrogeons. C'est pourquoi nous vous proposons de voter le vœu suivant : que le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- De ne plus distribuer, à travers ses Mairies d'arrondissement, des invitations pour assister aux spectacles de cirques avec animaux ;
- De privilégier des spectacles de cirque sans animaux sauvages.

Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame HONORE. Monsieur BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« La Ville de Paris mène une politique active d'accompagnement et de soutien aux arts du cirque sous toutes leurs formes et dans tous les lieux autorisés à Paris. Nous ne le faisons pas autour d'un seul cirque, mais autour de tous les cirques présents sur la pelouse de Reuilly. Je rappelle qu'il y a la Coopérative de Rue et de Cirque, le cirque Pinder, le cirque Phénix, le cirque Arlette Gruss.

Votre vœu porte sur la diffusion de places par notre Mairie pour les spectacles de cirques avec animaux. Vous, comme nous, sommes soucieux de la condition animale, et je veux vous assurer de l'extrême vigilance de la Ville de Paris quant au respect des dispositifs d'encadrement en vigueur. La législation française dépasse les normes européennes sur ce sujet. Elle est aujourd'hui l'une des plus restrictives et des plus exigeantes sur la condition animale. La Ville de Paris se bat sur un arrêté qui est celui du 18 mars 2011, élaboré avec les associations de défense des animaux et les organisations syndicales des arts circassiens, dont l'objet est de fixer les conditions d'accueil des animaux hébergés dans les activités de cirque.

Par ailleurs, la Ville de Paris consulte régulièrement la commission nationale consultative sur l'attribution du certificat de capacité à présenter des animaux, dans laquelle siègent des scientifiques et des spécialistes animaliers exigeants dans leur prise de parole.

Il s'agit d'une activité très encadrée, très surveillée par les agents de l'Etat. La Ville de Paris applique une législation rigoureuse sur cette activité, bien au-delà de celle en vigueur au niveau européen.

Tout en prenant en compte vos interrogations qui sont légitimes et vos alertes, il faut reconnaître que la présence des cirques est une réalité dans notre arrondissement. Pour répondre à votre proposition de ne plus distribuer d'invitations pour assister aux spectacles de cirques avec animaux, il faut se rappeler que la mairie a déjà entamé un travail important pour réduire progressivement la promotion faite à ce type de cirque. Depuis 2014, il y a une volonté de la municipalité d'aller dans ce sens. L'an dernier, nous n'avons pas eu ces vastes files d'attente devant la Mairie comme les années précédentes.

Par ailleurs, nous ne privilégions pas un type de cirque plus qu'un autre à la Mairie du 12^e, puisque nous proposons désormais des invitations pour l'ensemble des cirques présents sur la pelouse de Reuilly, notamment à travers le pass culture lancé en octobre 2015. Ceux qui le souhaitent peuvent aller voir des spectacles de cirque sans animaux. Chaque année, l'équipe municipale se rend à la rencontre de l'ensemble des cirques présents sur la pelouse de Reuilly. Nous portons une vigilance importante au respect des animaux, mais aussi aux conditions de travail des artistes et aux conditions environnementales de l'implantation de ces activités.

La Maire est ouverte à l'échange avec vous afin de permettre de renforcer cette nouvelle approche développée depuis mars 2014 vis-à-vis des cirques dans le 12^e. Vous avez évoqué le vœu sur le même sujet déposé en septembre au Conseil de Paris par le Maire du 2^e arrondissement, et un vœu de l'exécutif a pu être adopté et prévoyait l'organisation d'une mission sur les animaux en ville. Je souhaite laisser la parole à Madame KOMITES qui est chargée de l'animation de ce groupe de travail. Je pense que nous pourrions aller plus loin sur cette base et demander le retrait de ce vœu. A défaut, nous voterons contre. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Conformément au vœu de l'exécutif adopté lors du Conseil de Paris de septembre, une concertation va s'engager dès le début de l'année 2017. Il s'agit d'une consultation très large sur la place des animaux dans la ville, pas uniquement les animaux des cirques. Par exemple, les animaux de compagnie ou des animaux qui se sont introduits depuis quelques années comme les goélands, les mouettes, les corneilles, qui peuvent poser certains soucis. Cette mission a pour objectif de faire des propositions sur les animaux des cirques. La feuille de route doit être validée incessamment par la Maire de Paris. L'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, ainsi que l'ensemble des adjoints d'arrondissement travaillant sur ces questions seront associés, de même que tous les acteurs associatifs divers et variés qui travaillent sur la condition animale et sur la place des animaux en ville, et toutes les grandes associations de protection animale ou de biodiversité. Il faut faire le lien avec la protection de la biodiversité. Je pense qu'il serait préférable de ne pas anticiper sur les propositions de cette mission en adoptant ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame KOMITES. Madame ATLAN-TAPIERO souhaite faire une explication de vote. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous avons été un peu étonnés par ce vœu. Je remercie Madame KOMITES d'avoir bien voulu rappeler de façon précise le contexte. Il nous a étonné par rapport au timing, dans la mesure où les places de cirque doivent déjà être en train d'être distribuées pour le mois de décembre. Les intitulés à la fin nous étonnent. Soit on ne veut plus d'animaux du tout, soit on ne veut plus d'animaux sauvages. On va laisser ces animaux tranquilles, et nous ne participerons pas à ce vote. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est noté. »

Vœu

Considérant qu'en Europe, des pays comme la Grèce et l'Autriche ont interdit l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques ;

Considérant qu'il existe déjà des cirques sans animaux, comme le Cirque du Soleil, le cirque Plume, et plus généralement le nouveau cirque, et que le public est au rendez-vous ;

Considérant que selon l'Association vétérinaire britannique (BVA), « Le bien-être des animaux sauvages non domestiqués ne peut pas exister dans le monde des cirques ambulants, en particulier pour ce qui est de l'habitat et de la capacité d'exprimer un comportement naturel » ;

Considérant que les animaux sauvages en captivité développent un certain nombre de troubles du comportement notamment des stéréotypies, ce qui peut se traduire par des comportements tels qu'arpenter un espace de part en part de manière répétitive ;

Considérant que les éléphants, les félins, les singes et autres animaux exploités dans les cirques exécutent des numéros parce qu'ils n'ont pas le choix et non pas par leurs volontés propres ;

Considérant que les dresseurs ont souvent recours à des méthodes extrêmes (utilisation de bâtons à crochet, décharges électriques...) pour faire répéter des tours aux animaux ;

Considérant que les animaux de cirque sont souvent arrachés à leur milieu naturel et réduits en esclavage, uniquement à des fins de « divertissement », condamnés à une vie de stress et d'aliénation, passant le reste de leur existence dans un confinement permanent, souvent dans des cages exigües ;

Considérant que si le public des cirques connaissait la vérité au sujet de la violence et la souffrance qui ont lieu en coulisses, ils ne trouveraient plus ces spectacles divertissants ;

Considérant que la sensibilisation des enfants et des adultes à la protection de l'environnement, de la biodiversité et particulièrement de la faune sauvage est un enjeu essentiel ;

Considérant que chaque année, la Mairie du 12^e arrondissement, comme d'autres mairies à Paris, offre aux familles de nombreuses places pour un cirque qui utilise des animaux sauvages pour ses spectacles.

Sur proposition du groupe écologiste, le conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- **De ne plus distribuer, à travers ses Mairies d'arrondissement, des invitations pour assister aux spectacles de cirques avec animaux ;**
- **De privilégier des spectacles de cirque sans animaux sauvages.**

Votants : 22 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix :

05 voix groupe Ecologiste dont
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 16 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Abstention : 0

Le groupe Les Républicains ne participe pas au vote.

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-244 VOEU)

Projet de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

2016 DASES 26-G : Subvention (50.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Médecins du Monde (12°).

Q122016-014 : Question orale de Mme MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative au cadre de vie du quartier de la place Henry Frenay.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Le cadre de vie des habitants du quartier de la place Henry Frenay s'est aussi fortement dégradé : nuisances sonores provoquées par les haut-parleurs dans la gare et par les livraisons, stationnements sauvages, voirie dans un état désastreux avec notamment un éboulement des murets et des dalles de la place Henry Frenay, présence de très nombreux rats. La situation perdure malgré les nombreuses sollicitations des collectifs de riverains.

Les élus du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement préconisent :

- une requalification de la place avec un projet architectural visant à supprimer les espaces sous les arcades par un prolongement des vitrines des commerces et la création d'animations en lien avec le tourisme sur la Place ;
- un renforcement des moyens de la propreté dans cet espace.

Quelles mesures ont-été prises par la Mairie du 12^e ? »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Votre question nous donne l'occasion d'évoquer la situation de la Place Henri Fresnay et de ses environs. Situation sur laquelle, précisément, nous avons engagé un travail de fond qui a déjà commencé et va se poursuivre au cours des prochaines semaines. Les alertes des habitants sont en effet nombreuses et portent sur de réelles difficultés. J'ajouterai d'ailleurs que ces difficultés sont également évoquées par les associations et les acteurs économiques présents sur la place ainsi que la Gare de Lyon et la RIVP, bailleur de la résidence.

Habitants et acteurs évoquent les mêmes problématiques de propreté, de tranquillité, d'ambiance, de qualité du cadre de vie, et nous parlent des personnes sans-abris historiquement présentes dans la gare et ses abords, des phénomènes de jeunes en errance, de groupes de personnes qui ont pris leurs habitudes sur la place en consommant de l'alcool sur l'espace public. Ils nous parlent aussi du manque d'animation et des incivilités qui sont aussi celles des personnes de passage et des voyageurs.

Nous sommes face à des problématiques structurelles auxquelles les travaux très importants de rénovation engagés sur la Gare de Lyon apportent un certain nombre de réponses avec la création d'une nouvelle entrée de parking sur la Place Henri Fresnay dont les travaux viennent de s'achever. Et surtout, la construction de l'immense verrière du Hall 2 qui ouvre la gare sur la Place Henri Fresnay et transforme totalement le rapport de ces deux espaces.

Nous sommes mobilisés pour appuyer ces évolutions positives. Déjà, en matière de propreté, la Place Henri Fresnay est l'un des sites les plus nettoyés du 12^e arrondissement dans le cadre de notre nouveau plan de propreté. Dès les premières alertes sur la présence de rats, nous avons fait intervenir le service municipal compétent qui renouvellera ses interventions autant que nécessaire.

Au-delà, notre stratégie est de mettre tout le monde autour de la table, habitants, acteurs de la place, services compétents, police, bailleurs, pour partager un diagnostic de la situation et bâtir un plan d'action concerté capable de mobiliser tous les leviers

de sécurité, de travail social, de propreté, d'aménagement et d'animation. Nous avons tenu une première réunion institutionnelle en novembre qui a déjà permis une coordination des interventions entre la police et la direction prévention sécurité et protection de la Ville. Nous allons mobiliser la toute nouvelle brigade de lutte contre les incivilités aux côtés de la police et des correspondants de nuit déjà présents. Nous nous retrouverons dans la même configuration lors d'une réunion d'ores et déjà programmée en février qui associera aussi les représentants des habitants, amicales des locataires, conseils de quartier et paroisses.

Entretemps, chacun fait avancer ces sujets. La RIVP en particulier est prête à se mobiliser pour envisager des aménagements. Cette semaine, nous menons une marche exploratoire qui associe également les habitants autour du projet issu du budget participatif : Rendre la Place Henri Fresnay aux enfants, et qui pourrait déboucher prochainement sur des projets de végétalisation et des espaces de jeux sous forme de marquage au sol. Nous avançons en portant une approche globale pour ramener de la qualité de vie sur cette place que la rénovation du hall 2 de la Gare de Lyon et le futur projet Daumesnil peuvent aider à bâtir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Q122016-013 : Question orale de Mme MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative aux conventionnements des résidences rue Jean Bouton et Paul-Henri Grauwain.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Les locataires de l'ensemble 4/10/12/16 rue Jean Bouton et 3/11/13/15/19 rue Paul-Henri Grauwain sont inquiets des éventuelles conséquences du conventionnement de leur résidence, notamment en termes de l'application de surloyers ainsi que de la cessation des baux pour les foyers excédant certains plafonds de ressources.

Pourriez-vous nous informer des perspectives envisagées par la Municipalité ? »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci de me donner une nouvelle fois l'occasion d'évoquer le conventionnement de la résidence Jean Bouton Paul-Henri Grauwain pour rassurer ses locataires. Le 25 juin 2012, le conseil d'administration de la RIVP a pris la décision de ne pas appliquer le surloyer aux locataires présents avant le conventionnement de la résidence, quel que soit le montant de leurs revenus. Cette décision a été prise pour tranquilliser les locataires et ne pas susciter d'inquiétudes infondées.

D'autre part, la modification du PLH présentée ce soir s'appliquera dans le secteur de la résidence. Si la position du CA de la RIVP venait à évoluer, le supplément de loyer de solidarité appliqué, lequel ajouté au loyer ne peut dépasser 35% des ressources du foyer, serait modulé pour permettre aux ménages d'absorber cette hausse.

Le conventionnement signifie que cet immeuble a désormais une vocation sociale, ce qui permet à plus d'un tiers des locataires, exactement 69 sur 193, de bénéficier d'une baisse de loyer significative. L'autre conséquence est de discerner les éventuels locataires susceptibles de subsister aisément sans bénéficier d'un logement conventionné.

Concrètement, une personne seule concernée par la perte du droit de maintien dans les lieux gagnerait près de 7 000 euros par mois, c'est-à-dire 150% du plafond du PLS, soit 2 809 euros. Une famille de deux adultes et de deux enfants gagnerait 16 425 euros par mois, soit 150% de plus que le plafond qui est de 6 570 euros. Ces sommes me semblent suffisantes pour parvenir à trouver une solution dans le parc privé. Par conséquent, je crois que vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce jour. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame SLAMA. Il est assez désagréable d'avoir à décrire des situations particulières. En même temps, cela vous illustre les types de famille potentiellement concernés. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Pour ne pas caricaturer notre position sur le PLH modifié, nous nous sommes abstenus car il va y avoir un débat au Conseil de Paris. Sur cette question, nous n'étions pas dans l'opposition.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Vous avez la réponse à votre question. Vous souhaitez qu'on vous transmette la réponse par écrit ? Non.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne fin d'année, car notre prochain Conseil aura lieu en janvier. Je vous informe que les vœux de l'équipe municipale auront lieu le 16 janvier au Musée des Arts forains. J'espère que vous serez présents comme de nombreux habitants du 12^e arrondissement. »

Madame la Maire lève la séance à 21 H 30.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ

